

2010 → 2015

Charte

Vers un développement durable
en Pays d'Aix

*Agir dans l'exemplarité
par une croissance verte*



SOMMAIRE

Édito du Président	4
Édito du Vice - président	5
Communauté du Pays d'Aix : présentation	6
La stratégie du territoire	15
I • Maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols	16
II • Développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements doux, limitation de l'usage individuel des véhicules	18
III • Identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »	19
IV • Réformer fondamentalement les comportements, informer, sensibiliser, éduquer, former	20
Le territoire vers un développement durable	21
I • Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables	22
II • Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine	26
III • Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme	30
IV • Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire	33

SOMMAIRE

30 projets concrets pour mettre en œuvre le développement durable 36

1. Sensibiliser et éduquer l'ensemble des habitants à des modes de vie durables	37
2. Mobiliser les collectivités, informer et former les élus et les services	39
3. Informer et former les acteurs économiques sur le développement durable	41
4. Intégrer le développement durable dans les documents d'urbanisme	43
5. Intégrer le développement durable dans les opérations d'aménagement	45
6. Inciter et réaliser des opérations de réhabilitation, d'éco-construction et éco-gestion des bâtiments	47
7. Renforcer les observatoires environnementaux	49
8. Encourager la prise en compte du développement durable dans les activités culturelles et sportives	50
9. Mobiliser les entreprises sur leurs pratiques	51
10. Créer et Accueillir des entreprises de la filière environnementale	53
11. Soutenir et favoriser une agriculture de proximité et de qualité	55
12. Valoriser les produits locaux, faciliter les circuits courts	56
13. Aider la filière agricole à se diversifier	58
14. Prévenir la production des déchets à la source	60
15. Optimiser la collecte sélective	61
16. Renforcer les structures de collecte et traitement des déchets ménagers	63
17. Développer les filières spécifiques au traitement des déchets d'activités	64
18. Définir une trame verte et bleue à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix déclinée dans chaque commune	65
19. Protéger durablement les espaces naturels emblématiques	66
20. Assurer l'accès aux espaces verts ou naturels de de qualité, condition de la densification	68
21. Encadrer les activités de loisirs sur les espaces naturels	70
22. Poursuivre les actions de gestion durable et de protection de la forêt	71
23. Lutter contre les pollutions diffuses des cours d'eau	73
24. Favoriser la libre circulation des cours d'eau et préserver les zones humides	74
25. Améliorer la qualité de l'air intérieur	75
26. Se déplacer différemment et limiter la place de la voiture individuelle	76
27. Développer les espaces et les moments à faibles nuisances	78
28. Réduire les nuisances sonores des infrastructures de transports	79
29. Développer l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, avec une attention particulière au solaire et au bois	80
30. Étudier la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à ses impacts	82

100 actions pour le développement durable... et après ? 83



UN AVENIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quel avenir pour le développement durable ? Poser la question de la pérennité de nos modèles économiques face aux contraintes écologiques peut relever de la gageure. Il s'agit en réalité d'une démarche de progrès et d'espoir pour nos sociétés encore trop repliées sur leur passé et trop frileuses vis-à-vis de leur devenir.

Face à ce défi, à ces enjeux, nous avons besoin d'idées pour l'avenir qui ne sacrifient ni la planète à l'homme, ni l'homme à la planète. C'est dans cet esprit que la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dès 2005 par l'adoption, avec 60 partenaires, d'une première Charte de l'Environnement. Sous l'impulsion de notre vice-président délégué à l'Environnement Cadre de Vie et Développement Durable, Jean-Pierre Saez, 280 millions d'euros au total ont été engagés sur sept thématiques de l'environnement au travers de 113 actions et aujourd'hui 98 % d'entre elles ont été lancées ou réalisées.

Depuis, notre territoire s'est affirmé et ses besoins en termes de préservation et d'équilibre se sont affinés. Ainsi, la mise en place de notre schéma de cohérence territoriale (SCOT) prenant en compte les plans locaux d'urbanisme (PLU) de chacune de nos communes doit intégrer ces paramètres afin d'aménager durablement l'espace. Depuis aussi, le contexte législatif a considérablement évolué avec les lois du Grenelle de l'Environnement. Après cinq ans de travail sur ce projet, la Charte du Pays d'Aix avait donc besoin d'un nouvel élan pour mieux répondre aux attentes des habitants et aux objectifs du territoire.

Cette nouvelle charte a donc pour vocation de fixer les grandes orientations pour les cinq années à venir afin d'assurer les conditions d'une croissance verte en Pays d'Aix. Nous misons pour cela sur la mise en synergie de nos politiques publiques, notamment en matière d'habitat, de transports, de traitements de nos déchets et d'aménagement de l'espace. Il s'agit ni plus ni moins de dessiner un avenir durable au travers d'une centaine d'actions nouvelles répondant à 15 objectifs comme par exemple la promotion de l'éco-construction, la préservation de la biodiversité, de la qualité de la ressource en eau et de l'air ou encore l'adaptation du territoire au changement climatique. Il s'agit aussi d'un véritable pacte entre un territoire et les hommes qui l'habitent. Car c'est tous ensemble que nous réussirons en changeant nos pratiques et nos comportements pour évoluer vers des modes de production et de consommation durables. La charte prévoit ainsi de renforcer la concertation entre tous les acteurs que sont les associations, le conseil de développement et les communes.

Le Pays d'Aix compte sur vous et vous pouvez compter sur lui !

Maryse Joissains Masini

Président de la Communauté du Pays d'Aix
Député-maire d'Aix-en-Provence



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Dès 2001, le Pays d'Aix a mis la protection de l'environnement au cœur des politiques publiques de son territoire. Une longue, patiente et attentive concertation a abouti dès 2005 à la signature de sa première Charte Environnement. La Communauté du Pays d'Aix s'engageait ainsi dans un programme d'actions ambitieux au côté de ses partenaires principaux, l'État et la Région.

Arrivée à son terme en 2010 avec un bilan très satisfaisant (280 millions d'euros et 98 % des actions mises en œuvre), la Communauté du Pays d'Aix a décidé de s'engager, au travers d'un nouveau document quinquennal, plus global et plus transversal, sur un nouveau plan d'actions.

2010 marque donc le début d'une nouvelle Charte vers un Développement Durable dont l'ambition est à la mesure de notre territoire et de l'intérêt porté par les communes à la réalisation de projets intégrant les impératifs écologiques, les exigences économiques et la recherche du bien-être social.

Avec l'aide de nos partenaires, et notamment la société civile et les associations, nous avons élaboré un nouveau programme de 195 actions : 110 actions déjà mises en route depuis 2005 qui se poursuivent et 85 nouvelles actions pour un budget d'un peu plus de 120 millions d'euros. Ainsi, 66 partenaires ont souhaité s'associer au côté de la Communauté de Pays d'Aix pour porter ces nouvelles actions.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le Grenelle de l'Environnement, voulu par le Président de la République conformément à ses engagements de 2007, et conduit sur le plan national par le gouvernement.

Cependant, nous avons désormais la certitude que l'esprit du Grenelle sera territorial ou ne sera pas. En effet, nos collectivités portent 75 % de l'investissement public de notre pays, c'est donc sur le plan local que la mise en œuvre concrète du Grenelle se déclinera. C'est pourquoi, j'ai proposé qu'au côté des signataires institutionnels que sont l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, que les 34 maires du Pays d'Aix, mandatés par leurs conseils municipaux, soient également invités à signer ce document.

Enfin, et afin de souligner la gouvernance menée au sein de la Charte depuis 2005, le Conseil de Développement du Pays d'Aix, organe représentant la société civile, est lui aussi partenaire et signataire de cette Charte.

La Communauté du Pays d'Aix s'engage chaque année à évaluer l'avancement de ce programme. Elle met en place un comité de suivi et d'évaluation de la Charte, composé de l'ensemble des signataires, des 34 communes, des porteurs d'actions et des représentants de la société civile. Ce comité se réunira au moins une fois par an pour réaliser un bilan des actions en cours et valider l'engagement sur de nouveaux projets.

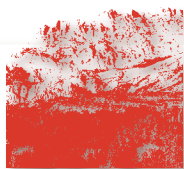
Je tiens à remercier notre Président, Maryse Joissains-Masini, d'abord pour la confiance qu'elle m'a accordé, son soutien et l'énergie qu'elle consacre à ce projet. En donnant le cap à cette nouvelle Charte, elle a inscrit son ambition pour les générations futures.

Je mesure toute ma responsabilité et celle de mes collègues maires et élus de notre territoire pour ce nouveau défi et je sais combien nous pouvons compter sur eux, combien les citoyens de nos communes, toutes générations confondues, peuvent compter sur eux.

Le travail à réaliser est considérable, mais il est porteur de richesses et d'avenir. Tous ensemble, nous engageons le Pays d'Aix sur la voie du développement durable.

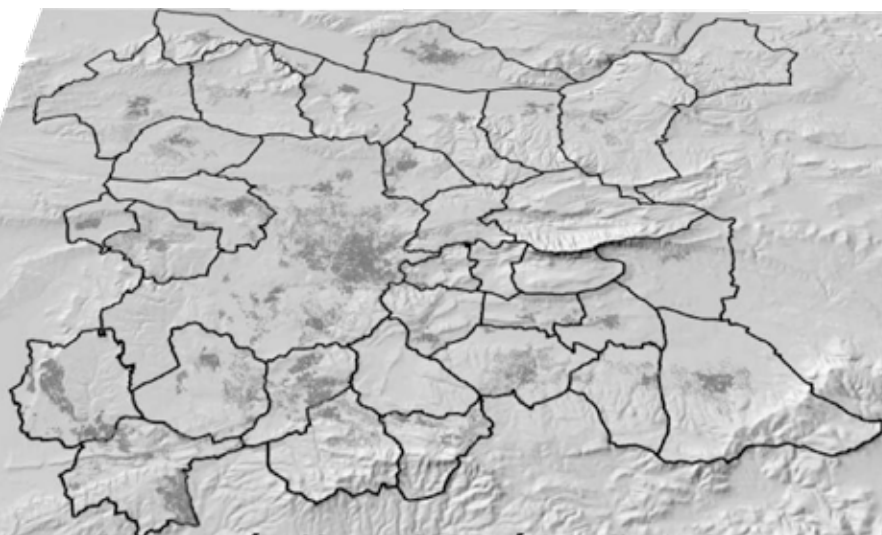
Jean-Pierre SAEZ,

Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix,
Délégué à l'Environnement Cadre de Vie et Développement Durable,
Maire de Venelles



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Présentation



Communauté d'agglomération du pays d'Aix

129 637 hectares

34 communes

6 communes de plus
de 10 000 habitants

360 000 habitants

Les compétences obligatoires

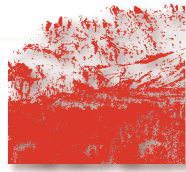
- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'organisation des transports
- L'équilibre social de l'habitat sur l'espace communautaire
- La politique de la ville dans la Communauté
- Les dispositifs d'insertion économique et sociale

Compétences optionnelles

- La voirie et les parcs de stationnement
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - ✦ La lutte contre la pollution de l'air
 - ✦ La lutte contre les nuisances sonores
 - ✦ L'élimination et la valorisation des déchets ménagers et des déchets assimilés, à savoir :
 - le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent ;
 - la collecte sélective des déchets.
- Les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives

- La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers
- La charte intercommunale de l'environnement
- Le projet de l'Europôle méditerranéen de l'Arbois
- Le maintien et le développement de l'agriculture
- Le traitement des entrées de villes et de villages
- Les études en matière d'assainissement
- Le service public d'assainissement non collectif
- Les terrains d'accueil pour les gens de voyages
- Le système d'informations géographiques (S.I.G.) communautaire
- La charte intercommunale d'aménagement et de développement
- Le schéma d'orientation visant la mise en cohérence des POS communaux
- La politique culturelle communautaire
- La politique sportive communautaire



LA DÉMARCHE DE CHARTE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

I • Les premiers pas du territoire en matière d'environnement

2005-2010

113 actions
280 millions
d'euros engagés
98 % des actions
réalisées

En 2005, la Communauté du Pays d'Aix lançait sa première Charte de l'Environnement qui mobilisait plus de 60 partenaires, pour le portage de 113 actions. Au total, 280 millions d'euros ont été engagés sur 7 thématiques de l'environnement.

En 2009, 98 % des actions étaient en cours ou réalisées.

Chaque année, le comité de suivi de la Charte s'est réuni pour présenter les résultats de l'année écoulée, en toute transparence, et préparer les priorités pour les années à venir.

Des bilans exhaustifs ont été produits et diffusés à l'ensemble des partenaires afin de donner à chacun une information complète des actions en matière d'environnement sur le Pays d'Aix.

II • Pourquoi relancer une Charte ?

Après 5 ans de travail sur ce projet, la Charte avait besoin d'un nouvel élan pour mieux répondre aux besoins des habitants et aux objectifs du territoire. C'est pourquoi, lors de la dernière réunion du Comité de suivi en décembre 2008, il a été proposé de relancer cette Charte qui arrivait au terme de son plan d'actions.

Pour une Charte plus performante, plusieurs pistes de travail ont été proposées par les partenaires et validées par le Comité de Pilotage :

- Une charte répondant aux principes de l'amélioration continue
- Une concertation plus élargie
- Des objectifs transversaux et quantifiés reprenant les orientations et objectifs du Grenelle de l'environnement
- Une déclinaison plus forte de la Charte dans les communes du territoire
- Une évaluation plus complète

De plus, la Charte peut maintenant s'appuyer sur une organisation interne au sein de la CPA qui intègre de mieux en mieux l'environnement dans l'ensemble de ces politiques sectorielles.

Il est également apparu que pour être efficace, une Charte environnement devait se saisir des questions de développement économique et être socialement juste et acceptable. **C'est pourquoi la charte évolue vers « le Développement durable ».**

III • Une charte répondant aux principes de l'amélioration continue

La mise en œuvre de la nouvelle Charte de développement durable s'appuie sur les outils mis en place depuis 2005 :

La réalisation d'un diagnostic synthétique :

À partir des éléments d'études fournies par l'ensemble des services et des partenaires, la Communauté du Pays d'Aix a réalisé un diagnostic synthétique faisant ressortir les enjeux, atouts et faiblesses du territoire sur chacun des thèmes.

Ce diagnostic est composé de 12 fiches synthétisant ce travail :

- Aménagements urbains & constructions
- Déplacements
- Qualité & Gestion des ZA – Éco-filières
- Agriculture
- Biodiversité
- Eau
- Forêt
- Paysages
- Risques
- Énergie et carbone
- Pollutions & nuisances (air&bruit)
- Déchets



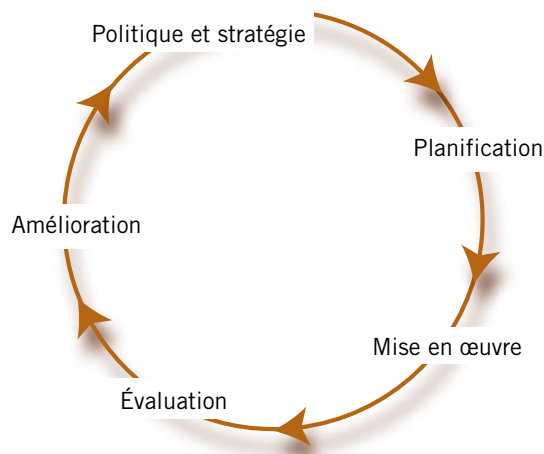
Ce diagnostic est annexé au document stratégique de la Charte.

Définition des enjeux et des objectifs :

À partir des éléments du diagnostic, et avec l'ensemble des partenaires en concertation, les élus de la Communauté du Pays d'Aix se sont engagés sur **4 enjeux et 15 objectifs** lors du Conseil Communautaire du 11 décembre 2009. Ces éléments sont détaillés ci après dans la stratégie pour le territoire.

Déclinaison du plan d'actions :

Enfin, et toujours en concertation, le plan d'actions a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010. Plus de **100 nouvelles actions** ont été proposées par l'ensemble des partenaires pour un budget prévisionnel de 120 millions € sur 5 ans.



IV • Une concertation plus élargie

Les piliers de la concertation

Les associations
Le Conseil de Développement
Les communes

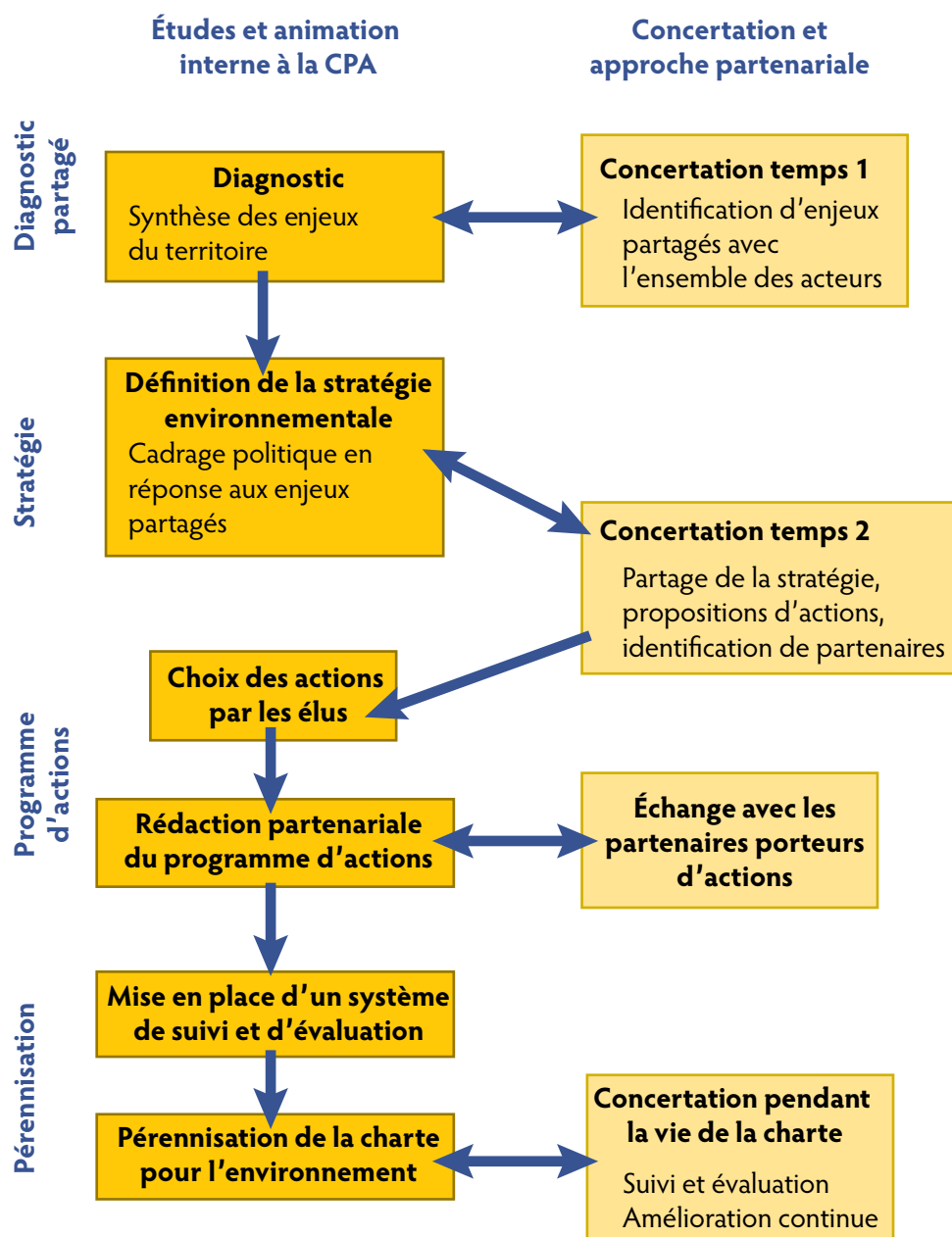
Forte de son expérience sur la première Charte, la Communauté du Pays d'Aix a choisi de reconduire et d'affirmer les partenariats qu'elle avait tissés avec les acteurs environnementaux du territoire :

- Le rôle essentiel **des associations**, concertées notamment au travers du CPIE du Pays d'Aix : Participation des associations aux ateliers, rôle des associations dans les échanges avec la population, formation des acteurs aux thématiques du développement durable...
- Implication du **Conseil de Développement du Pays d'Aix** plus en amont dans le processus et dans la validation des différentes étapes.
- Implication des **communes** : **La CPA, en partenariat avec l'ARPE PACA, a mis en place un dispositif de soutien aux communes se lançant dans des démarches de Développement durable. Aujourd'hui 8 communes du territoire se sont lancées dans la mise en place d'un Agenda 21 Local** : Bouc Bel Air, Lambesc, Simiane, Meyrargues, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Venelles, La Roque d'Anthéron. Ces démarches locales sont aussi le relais de l'action de la Communauté du Pays d'Aix et permettent de créer une synergie des initiatives auprès de leurs habitants.

Ainsi, tout au long du processus, la Communauté du Pays d'Aix a choisi d'organiser des ateliers de travail mêlant les différents publics et animés par des élus de la CPA afin de confronter les différentes visions du territoire.

Au total, une centaine de personnes a participé à ces ateliers de travail, représentant 60 partenaires. La politique du territoire présentée ici est donc le reflet des réflexions, des contributions des groupes de travail. Ces ateliers ont permis de s'accorder sur les principaux enjeux, de proposer des objectifs autour desquels seront ensuite déclinées les actions pour la période 2010-2015.

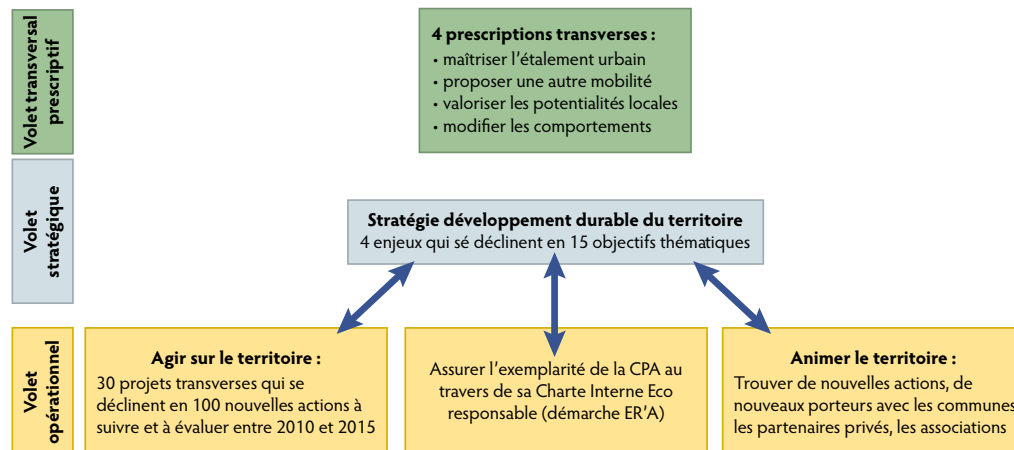
Le schéma page suivante montre les moments de concertation et les temps de validation :



L'animation de la Charte est assurée par le service écologie urbaine de la Communauté du Pays d'Aix, même si elle a été construite avec l'ensemble des acteurs du territoire.

V • La structure de la Charte

La Charte de Développement Durable est un document qui se décline à trois échelles :



Le document Charte a été conçu comme un document stratégique : que les préconisations soient transversales ou bien directement liées aux thèmes centraux de l'environnement, des **objectifs quantifiés et transversaux** ont été définis par l'ensemble des partenaires du territoire.

Ces objectifs devront être repris dans les différents outils de programmation de la Communauté du Pays d'Aix comme le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), etc.

La Charte se veut aussi être un document opérationnel :

- les partenaires sont engagés sur 30 projets regroupant plus de 100 nouvelles actions ;
- la Communauté du Pays d'Aix, dans le cadre de ses propres compétences met en place son plan d'actions éco-responsables pour intégrer le développement durable dans ses processus de travail ;
- de nouveaux axes de progrès et de nouvelles actions seront mis en place avec les partenaires, les communes ou les associations tout au long de la vie de la Charte.

VI • Une déclinaison plus forte de la Charte dans les communes du territoire

À l'heure de la mise en œuvre des lois du Grenelle de l'Environnement, il convient de rappeler que 75 % des investissements publics se font dans les collectivités locales.

C'est pourquoi la Charte Développement Durable ne pourra être efficace qu'avec une déclinaison forte dans les communes qui composent la Communauté du Pays d'Aix.

À ce jour, huit communes ont déjà anticipé la mise en œuvre des objectifs du territoire en s'engageant dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 local (A21) : Bouc Bel Air, Lambesc, Simiane, Meyrargues, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau, Venelles, La Roque d'Anthéron.

Plusieurs autres réfléchissent à s'engager : Fuveau, Trets.

Enfin, de plus petites communes, mettent déjà en œuvre de nombreuses actions qui contribuent aux objectifs de développement durable, et qu'il faut continuer à soutenir dans cette voie-là.

Au total, environ **1/3 de la population** de la Communauté du Pays d'Aix vit sur une commune engagée formellement sur la voie du développement durable.

VII • Une évaluation et une animation du territoire plus complètes

Une évaluation quantitative et qualitative du projet

L'évaluation doit permettre de mesurer l'atteinte des objectifs que le territoire s'est fixé. Pour cela, plusieurs paramètres seront évalués :

- **A • L'évaluation relative aux actions environnementales**

Chaque année, un point d'avancement sur les actions sera réalisé :

- L'évaluation des projets : 30 projets ont été identifiés afin d'atteindre les objectifs fixés par la charte. Pour chacun de ces projets des indicateurs ont été identifiés et seront suivis de manière à vérifier leur efficacité.
- L'évaluation des objectifs, **les éléments de fond de la démarche** : sur chacun des 15 objectifs stratégiques de la charte, des objectifs quantifiés ont été identifiés et seront suivis.

Sur le fond, la Communauté du Pays d'Aix cherchera à savoir si :

- Nos actions progressent,
- Elles permettent d'atteindre les objectifs fixés à chaque projet,
- La qualité environnementale économique et sociale du territoire progresse.

- **B • L'évaluation liée aux éléments de « méthode »**

L'évaluation portera également sur des éléments de méthode afin de savoir si « l'outil charte » est en adéquation avec les attentes du territoire :

- La participation : quelles sont les modalités de participation mises en œuvre ? Sont-elles pérennes ? Permettent-elles d'avoir une représentativité des acteurs et des habitants ? Ont-elles permis des apports au projet ? De mobiliser les acteurs ?...
- Le pilotage : le pilotage est-il défini et efficace ? Des moyens sont-ils alloués au projet ?...
- Transversalité : le projet propose-t-il une prise en compte d'enjeux transverses ? Quelles conséquences sur l'organisation interne ou sur le pilotage du projet ?...
- L'évaluation : est-elle formalisée ? participative ? utile ?...
- L'amélioration continue : l'amélioration continue implique-t-elle une démarche de progrès dans les pratiques ? d'innovation ?...

La démarche d'évaluation sera donc quantitative et qualitative. Elle s'appuiera aussi bien sur des approches techniques que sur une concertation des partenaires. Chaque année, un rapport fera la synthèse de la démarche d'évaluation.

Pilotage de la charte

Le **comité de pilotage** institué lors de la Charte Environnement 2005-2010 est reconduit et renforcé. Il est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ou son représentant et composé des signataires de la Charte :

Le comité de pilotage valide les études préalables, définit les orientations stratégiques de la Charte, élabore le programme d'action, évalue les résultats et approuve l'amélioration continue de la Charte.

Un **comité de suivi et d'évaluation** est également mis en place. Le comité de suivi se réunit chaque année, il est composé des représentants des partenaires, qui participent à la vie de la Charte :

Les signataires :

- Le Président de la CPA
- Les 34 communes
- La Préfecture
- Les collectivités territoriales :
 - ✦ La Région
 - ✦ Le Département 13
 - ✦ Le Département 84
- Les autres administrations et organismes partenaires divers :
 - ✦ ADEME
 - ✦ Agence de l'eau
 - ✦ Agence régionale de Santé
 - ✦ AIRFOBEP
 - ✦ ARPE, Agence Régionale pour l'Environnement
 - ✦ Association des communes forestières
 - ✦ Association Régionale des HLM PACA
 - ✦ ATMO PACA
 - ✦ AUPA, Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix
 - ✦ Canal de Provence
 - ✦ Chambre d'Agriculture
 - ✦ Chambre de Commerce
 - ✦ Chambre des Métiers
 - ✦ CEMAGREF
 - ✦ Comités Feux de Forêts
 - ✦ Conservatoire des Écosystèmes de Provence
 - ✦ CPIE, Atelier de l'Environnement
 - ✦ CRPF, Centre Régional de la Propriété Forestière
 - ✦ CYPRES

- ✦ Direction départementale des Territoires
- ✦ EDF
- ✦ ENERPLAN
- ✦ ESCOTA
- ✦ Espaces Info Énergie
- ✦ Fédération de pêche
- ✦ Forêt Privée Méditerranéenne
- ✦ GDF
- ✦ Grand Site Sainte-Victoire
- ✦ INSERM
- ✦ Institut de la Forêt Méditerranéenne
- ✦ MISE, Mission Interservice de l'eau
- ✦ Office National de la Chasse
- ✦ ONF, Office National des Forêts
- ✦ Parc Naturel Régional du Luberon
- ✦ SDIS
- ✦ SMED 13
- ✦ Société des Eaux de Marseille
- ✦ Les Syndicats de rivières
- ✦ Syndicat des Propriétaires Forestiers des Bouches-du-Rhône
- Associations d'entreprises de pôle d'activités :
 - ✦ DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
 - ✦ Givha
 - ✦ La Pioline
 - ✦ Les Milles
 - ✦ Vitropole

La recherche de nouvelles idées, de nouveaux partenariats.

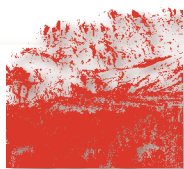
La charte vers un développement durable est une démarche d'amélioration continue. Ainsi, elle fixe des objectifs stratégiques valables sur le long terme. En parallèle, les actions mises en œuvre pour les atteindre sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure des années.

Ainsi, on distingue dans la Charte 3 types d'actions :

- Les actions déjà en cours depuis 2005 (actions récurrentes),
- Des actions nouvelles engagées à partir de 2010,
- Des actions à mettre en œuvre : idées nouvelles issues de la concertation mais dont les modalités de mise en œuvre (maître d'ouvrage, financement, calendrier...) n'ont pas encore été définies.

Comme cela est expliqué précédemment, un bilan des actions en cours sera réalisé chaque année.

Pour les nouvelles actions à mettre en œuvre, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'animer un dispositif d'appel à projet qui prendra plusieurs formes selon les acteurs ciblés (appel à projets associatifs, partenariats privés, appui aux communes...) et qui permettra chaque année de relancer la dynamique de la Charte sur de nouveaux projets (page 37).



La stratégie du territoire

Le diagnostic a montré que le territoire de la Communauté du Pays d'Aix était un territoire riche au niveau environnemental. Il se singularise également par une forte identité locale, notamment par des communes très actives en matière environnementale.

Trois axes de travail ont été fixés par le Président de la Communauté du Pays d'Aix au début de son mandat :

- **Préserver les ressources ;**
 - **Axer l'action communautaire sur la proximité ;**
 - **Promouvoir le rayonnement du territoire.**
-
- **Autour de ces 3 axes, les partenaires ont travaillé pour aboutir à un document stratégique qui engage le territoire sur les thèmes d'actions concrets :**
 - I • Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables**
 - Objectif 1 • S'engager sur le développement d'une économie verte
 - Objectif 2 • Maintenir une activité agricole de qualité et de proximité
 - Objectif 3 • Favoriser la réhabilitation, l'éco-construction et l'éco-gestion des bâtiments
 - Objectif 4 • Réduire la quantité de déchets et améliorer leur valorisation

 - II • Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine**
 - Objectif 5 • Identifier et préserver les écosystèmes et la biodiversité du Pays d'Aix
 - Objectif 6 • Gérer durablement et valoriser les paysages naturels méditerranéens
 - Objectif 7 • Préserver la disponibilité et la qualité de la ressource en eau

 - III • Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme**
 - Objectif 8 • Améliorer les connaissances et les partager
 - Objectif 9 • Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur et se protéger des impacts sur la santé,
 - Objectif 10 • Lutter contre les nuisances sonores
 - Objectif 11 • Faciliter l'accès à des espaces verts ou naturels de qualité et de proximité

 - IV • Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire**
 - Objectif 12 • Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs
 - Objectif 13 • Maîtriser la demande en énergie et développer les différentes sources d'énergies renouvelables
 - Objectif 14 • Promouvoir des opérations d'aménagements durables
 - Objectif 15 • Adapter le territoire au changement climatique
 - **Ces objectifs sont eux-mêmes déclinés en 30 fiches projets qui détaillent l'ensemble du plan d'actions (environ 100 actions nouvelles).**

Préambule

Les prescriptions transversales

La mise en œuvre de la transversalité

Au cours de la concertation, certains sujets ont été jugés comme prioritaires pour l'ensemble des acteurs tant leur traitement semble un préalable à toute politique de Développement Durable sur le Pays d'Aix.

Les partenaires ont tenu à ce que ces éléments soient mis en valeur en tant que prescription à toutes les politiques des signataires de la Charte sur le territoire de la CPA. Leur prise en compte est une condition de réussite du projet :

- **Maîtriser l'étalement urbain** et définir le bon équilibre dans l'usage des sols ;
- **Proposer une autre mobilité** (transports en commun, déplacements doux, limitation de l'usage individuel des véhicules individuels) ;
- **Valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »** ;
- **Modifier les comportements** : éduquer, former, sensibiliser, informer..

I • Maîtriser l'étalement urbain et définir le bon équilibre dans l'usage des sols

L'état des lieux

Le Pays d'Aix est un territoire encore peu urbanisé. En effet, 80 % de sa surface sont destinés à de l'espace naturel ou agricole. Le territoire offre ainsi un paysage provençal caractéristique : mélange d'espaces agricoles, forestiers, villages perchés...

Cependant, chacun veut bénéficier de « son petit coin de Provence ». Couplé à la forte attractivité du territoire, ce phénomène entraîne un étalement urbain caractérisé par le développement de nombreux logements individuels, plus ou moins regroupés en périphérie des centres villes. Progressivement, nous assistons à un fort « mitage » des espaces naturels et agricoles ainsi qu'à une banalisation des paysages.

Cet état de fait entraîne d'autres conséquences négatives sur l'environnement et le cadre de vie du Pays d'Aix :

- Difficultés à organiser des transports en commun plus attractifs que les véhicules particuliers du fait de la faible densité et de la dispersion de l'habitat ;
- Éloignements des lieux d'habitation et d'emploi, de commerce, d'activités sociales et de loisir, et, de ce fait, augmentation des déplacements individuels ;
- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux déplacements et à la consommation énergétique des bâtiments ;
- Dégradation des milieux naturels et des paysages par la construction, aggravation des risques et notamment le risque incendie par la construction en forêt ;
- Augmentation des coûts pour les services publics (augmentation des distances pour la collecte des déchets, pour les réseaux, entretien des voiries...).

Par ailleurs, le territoire connaît une forte attractivité tant sur le plan démographique qu'économique. Dès lors, la pression foncière augmente et la concurrence entre les usages du sol est forte. Dans ce contexte le secteur agricole régresse progressivement.

Les enjeux

L'ensemble des acteurs du territoire est unanime : afin de préserver l'environnement du territoire, l'étalement urbain et le mitage de l'espace doivent être stoppés et l'utilisation du territoire doit être pensée de manière globale à l'échelle du Pays d'Aix.

Pour ce faire, le SCoT et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont des outils majeurs qui doivent être en adéquation avec les objectifs environnementaux de la Charte.

Il est nécessaire d'adopter une cohérence urbaine et d'appliquer et de respecter des règles d'urbanisme.

Les documents d'urbanisme et de planification (SCoT, PLH et PLU)¹ doivent être positionnés comme des leviers à disposition pour organiser le territoire.



Ils doivent permettre :

- D'évaluer la consommation d'espace liée à l'urbanisation, et définir l'équilibre entre espace urbanisé, espace naturel et espace agricole ;
- De maîtriser l'étalement urbain et organiser la densification des espaces existants ;
- De rapprocher les lieux d'activités, des lieux d'habitat et de loisirs ;
- De maîtriser l'urbanisation pour gérer les interfaces urbain/forêt et urbain/agricole, pour préserver les paysages qui font le caractère du Pays d'Aix et contribuent à son attractivité (démographique, économique et touristique) ;
- D'intégrer la maîtrise des nuisances dès l'amont des projets d'urbanisation (éviter la proximité des sources de bruits et de pollutions), de manière à réduire le besoin en actions correctives ;
- De sensibiliser les habitants aux conséquences de leur « désir d'habiter ».

La mise en place d'une politique foncière ambitieuse serait également un levier d'action de premier ordre.



1. SCoT : Schéma de cohérence territoriale

PLH : Programme local de l'habitat

PLU : Plan local d'urbanisme

II • Développer une autre mobilité : transports en commun, déplacements doux, limitation de l'usage individuel des véhicules



L'état des lieux

Le territoire du Pays d'Aix subit un nombre de déplacements croissants en voitures particulières qui vont de pair avec le développement des nuisances. Ainsi en 2004, plus d'un million de déplacements internes quotidiens étaient comptabilisés, tous modes et tous motifs confondus. 66 % des déplacements étaient réalisés en voiture.

Face à ce constat, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique de déplacement ambitieuse qui porte ses fruits : en 2007, 19 millions de trajets ont été réalisés sur les lignes de bus et de cars de la Communauté du Pays d'Aix.

L'objectif de la CPA est d'augmenter la part de transports en commun à 11 % (au lieu de 7 % en 2003). Sa stratégie globale, repose sur le développement de l'offre ferroviaire et la réorganisation des transports en communs routiers et l'encouragement à une moindre utilisation de la voiture (parkings de persuasion...).

La question de la mobilité est en prise directe avec de nombreux objectifs de la Charte : qualité de l'air, nuisances sonores, lutte contre le changement climatique, évolution des comportements et santé humaine.

Les enjeux

Pour limiter les déplacements en véhicule individuel, le premier enjeu relève des formes urbaines et de l'organisation du territoire. Ce point est présenté

dans le 1^{er} principe de la Charte.

Au-delà de la nécessaire densification des constructions, les enjeux identifiés en la matière sont de :

- Conditionner l'urbanisation à une desserte efficace par les transports en commun ;
- Raccourcir les distances entre activités et habitat, notamment via une politique foncière adaptée.

Par ailleurs, il faudra adopter des actions différenciées selon la typologie du trafic : fret, transit, déplacements domicile-travail...

Trois axes de travail ont été proposés et sont à travailler en liaison directe avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU) :

- **Contraindre l'utilisation de la voiture**, par exemple, via la politique de stationnement, la limitation des vitesses, en donnant la priorité aux transports en commun et aux déplacements doux sur des espaces partagés, en privilégiant les transports en commun en site propre notamment sur des sites connaissant de nombreux embouteillages (y compris sur des voies rapides)...
- **Poursuivre le développement de l'offre alternative à la voiture** : réhabiliter les lignes de train, développer l'offre en transports en commun, le covoiturage et les modes doux de déplacement (pistes cyclables, voies piétonnes...), renforcer l'intermodalité et mieux coordonner les offres de transport en commun gérées par les différentes collectivités, mieux desservir les zones de travail par les transports en commun...
- **Renforcer l'attractivité des transports en commun** : tarif, accessibilité, fréquence, confort, rapidité, couverture du territoire...

III • Identifier et valoriser les potentialités locales et s'engager dans des objectifs « croissance verte »

L'état des lieux

Du fait de son positionnement géographique, de son climat, le territoire de la Communauté du Pays d'Aix est un territoire riche.

- Au niveau économique : plus de 34 000 entreprises sont implantées sur le territoire, qui offre 101 zones d'activités sur plus de 2 200 hectares, et qui représentent 65 000 emplois, des pôles de recherche et de compétitivité innovants.
- Une activité agricole bien développée (32 000 hectares d'espaces agricoles) et reconnue, 7 AOC (5 AOC viticoles et 2 oléicoles) et plusieurs labels rouges.
- Des espaces naturels de qualité : 4 cours d'eau de qualité, au moins 36 espèces animales et 71 plantes protégées et 184 espèces animales et 114 plantes potentiellement présentes et protégées.
- Des espaces naturels exploitables (18 000 hectares de forêts) et en constante augmentation (110 000 m³ de bois par an).
- Une attractivité touristique importante.
- Un patrimoine culturel fort (209 monuments historiques, sites inscrits et classés).

Ces potentialités, les acteurs du Pays d'Aix savent les exploiter, mais pas toujours suffisamment. Pourtant, la valorisation des potentialités locales est la pierre angulaire du développement durable. En effet, comment mieux maîtriser le développement du transport de marchandise qu'en consommant local ? Ne vaut-il pas mieux maintenir les activités des entreprises, l'emploi et les agriculteurs locaux plutôt que favoriser l'importation de produits d'autres territoires ? Comment lutter efficacement contre les incendies sans gérer la ressource forestière ? Comment maintenir une activité touristique sans préserver les ressources sur lesquelles elle se construit : le patrimoine, les espaces naturels de qualité ?

Ce sont quelques questions qui montrent qu'il est urgent de valoriser pleinement les ressources locales et d'inciter à une utilisation locale.

Les enjeux

Les ressources sont nombreuses et elles doivent être valorisées. Cela passe nécessairement par la mise en place d'une politique foncière coordonnée. L'utilisation des ressources locales doit avoir pour objectif de :

- Maintenir des secteurs dédiés à l'agriculture ou à l'exploitation forestière,
- Travailler sur les débouchés de la filière bois en particulier bois d'œuvre et bois énergie,
- Développer des filières environnementales locales: énergie renouvelable, éco-construction...

Dans tous les domaines, la **priorité doit être donnée aux circuits courts** ; en favorisant les filières courtes de production et de consommation (réduire la distance entre production et lieux de consommation), ainsi on lutte concrètement contre les émissions de polluants, contre le changement climatique (moins de transport) et on favorise l'emploi local.



- Produire et consommer local ; préserver une agriculture locale de qualité et diversifiée répondant aux attentes de la population et aux lois Grenelle.
- Organiser la distribution vers les circuits courts.
- Identifier et faire connaître ces produits locaux.

IV • Réformer fondamentalement les comportements, informer, sensibiliser, éduquer, former



Même si les acteurs du territoire mettent en place des conditions favorables à l'amélioration de l'environnement, chaque habitant est aussi un acteur incontournable. La modification des comportements passe par une politique d'éducation, de formation et d'information forte sur l'ensemble des thèmes de l'environnement et du développement durable.

L'éducation à l'environnement est un élément déterminant pour l'évolution des mentalités. Pour agir sur l'environnement, il existe des solutions techniques, mais il est aussi très important de prendre en compte l'aspect comportemental. Ainsi, l'éducation à l'environnement des citoyens devrait être une politique prioritaire.



La sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont nécessaires pour tous, jeunes et adultes, même si les enfants restent une cible prioritaire. Ainsi, la sensibilisation ne doit pas être tournée uniquement vers le grand public. Tous les acteurs du territoire doivent prendre conscience de leur impact sur l'environnement. Pour cela, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement doivent intégrer le monde économique, les collectivités publiques, les agriculteurs, les forestiers...

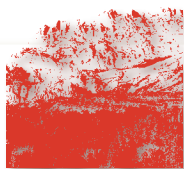
Le grand public et les acteurs du territoire n'ont pas une même vision du territoire et ne sont pas concernés de la même manière par les questions environnementales. Les outils de communication et leur contenu doivent donc être adaptés au public visé. De plus, l'éducation à l'environnement doit

être pensée de manière positive, au lieu d'être vécue comme une contrainte ou comme culpabilisante.

Afin de toucher le public le plus large possible, il est nécessaire de rendre explicite les messages, de coordonner l'action des différents acteurs impliqués et de s'appuyer sur des structures de proximité.

Enfin les collectivités dans leurs activités quotidiennes doivent être exemplaires afin de conforter les messages qui seront diffusés au grand public.

Ces principes renvoient à des politiques de la CPA ou des communes (Transports, aménagement, urbanisme, économie, communication) qui n'entrent pas directement dans le champ habituel de l'environnement. Il s'agit bien au travers de ces principes de travailler **sur les causes de la dégradation environnementale plutôt que sur les conséquences**, approche qui s'inscrit parfaitement dans les fondements d'une politique de développement durable.



Le territoire vers un développement durable

4 enjeux

15 objectifs

30 fiches projets

100 actions nouvelles

Les quatre thématiques du Grenelle, ont été confirmées par les partenaires de la Communauté du Pays d'Aix, comme des enjeux très forts sur le territoire :

- **Adopter des modes de vie, de production et de consommation durable**
 - Préserver de la biodiversité, les ressources et le patrimoine
- **Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme**
 - Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire



I • Adopter des modes de vie, de production et de consommation durables

En quelques décennies, nos modes de vie ont fortement évolué. Le niveau de consommation et la quantité de déplacements ont fortement progressé. Au final, notre mode de vie est le principal facteur de pollution : consommations énergétiques, transports de marchandises, déplacements de personnes (voitures, avions...), productions industrielles responsables de nombreuses pollutions dans nos pays, les pays traversés ou dans les pays producteurs...

Il est donc urgent d'adapter nos modes de vie, de production et de consommation afin de limiter notre impact environnemental : à court terme les solutions technologiques ne pourront pas apporter toutes les réponses.

Si le mot de décroissance a quelques fois été avancé, les acteurs préfèrent parler de « croissance verte » pour résumer les actions qui doivent guider maintenant nos modes de vie et de production.

Ces constats ont largement fait consensus lors de la préparation de la Charte et plusieurs axes de travail émergent prioritairement sur le Pays d'Aix. Comme nous l'avons vu, la valorisation des ressources locales et la mise en place de circuits courts sont le premier enjeu qui s'est dégagé face à ces constats. Mais il s'agira également de faire évoluer les modes de production en s'appuyant sur les atouts locaux du Pays d'Aix : le développement d'une économie environnementale, d'une agriculture de qualité et de filières d'éco-construction sont des priorités. Il sera également nécessaire de faire évoluer les comportements, en particulier sur la question des déchets (réduction à la source, augmentation du tri...).

OBJECTIF 1 • S'ENGAGER SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE VERTE

Le Pays d'Aix est un territoire qui bénéficie d'une forte attractivité économique (taux de création d'entreprise moyen de 12,7 %). Ce développement est porteur d'emplois et de richesses pour le territoire, ce qui est un véritable atout. Pour autant, ce développement pose des questions environnementales : pressions foncières, saturation des axes routiers et différentes nuisances et pollutions.

Au travers de la Charte vers un Développement Durable, la Communauté du Pays d'Aix souhaite s'engager sur le développement d'une économie environnementale. Cela signifie développer l'accueil d'entreprises travaillant dans les filières environnementales (énergies renouvelables, filières bois, éco-construction, gestion de l'eau et des déchets...). C'est également favoriser des modes de production responsables de l'ensemble des autres filières présentes sur le territoire. La qualité environnementale des zones d'activités de la CPA est également un élément à prendre en compte. Il est traité dans l'objectif 14 de la charte sur la prise en compte du Développement durable dans les opérations d'aménagement.

Pour cela, plusieurs leviers seront utilisés :

- Mobiliser les entreprises sur leurs pratiques, par le développement de démarches globales de type systèmes de management environnementaux ;
- Mobiliser les entreprises sur leurs process et modes de production : écologie industrielle, éco-conception (potentialité Cap Énergie) ;
- Accueillir des entreprises travaillant dans le secteur de l'environnement et tout particulièrement dans le secteur de l'énergie (par exemple sur la filière bois ou la maîtrise de la demande en énergie).

Cela suppose :

- D'évaluer le potentiel du territoire ;
- De définir des outils d'accueil à développer ;
- De formaliser une stratégie d'ensemble cohérente sur le territoire qui s'inscrive dans des objectifs de « croissance verte » ;
- De soutenir et de structurer les filières environnementales du Pays d'Aix.

L'atteinte de ces objectifs suppose la mise en place d'une animation économique et d'actions d'information et sensibilisation, pour faire connaître les actions possibles aux entrepreneurs et pour faire émerger des actions collectives.

OBJECTIF 2 • MAINTENIR UNE ACTIVITÉ AGRICOLE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ



Les surfaces agricoles du Pays d'Aix couvrent 32 000 ha soit 25 % de la surface du territoire. Entre 1979 et 2000, le territoire a perdu 12,5 % de sa SAUée (Surface Agricole Utilisée) et le nombre d'exploitants a baissé de 39 %. Ce phénomène est lié à des changements de pratiques et à des pressions foncières en particulier à proximité des agglomérations (accroissement des villes et villages, développement des infrastructures...). Cette pression foncière se fait surtout ressentir pour les jeunes agriculteurs qui ont des difficultés pour s'installer.

L'activité agricole reste très diversifiée : céréales, viticulture, cultures légumières, oléiculture... Cette diversité participe à la structuration des paysages, à la préservation et l'entretien des milieux naturels. De plus, les produits issus de l'agriculture du Pays d'Aix sont réputés de qualité : 7 Appellations d'origine contrôlées et 3 Labels rouges. Favoriser une agriculture économiquement pérenne et soutenir la diversité et la qualité de l'agriculture est donc un objectif primordial sur le Pays d'Aix.

Enfin, l'agriculture participe à la structuration économique du territoire. Par exemple, le blé produit sur le Pays d'Aix est valorisé dans des filières courtes : la trituration se fait à Marseille. Le développement des filières courtes permettrait de réduire les transports et rendrait l'agriculture plus viable sur le territoire.

- Une surface agricole utile stabilisée représentant 25 % du territoire
- 50 % des exploitations engagées dans une agriculture raisonnée ou labellisée HVE, 12 % des surfaces en agriculture biologique
- 25 % des exploitations signataires de Mesures Agro Environnementales Territorialisées

Plusieurs voies sont à investir en soutien et complément de la charte agricole élaborée en parallèle de la charte vers un développement durable.

Il convient de préserver les surfaces agricoles voire d'en créer de nouvelles, mais aussi d'aider à l'installation de jeunes agriculteurs. L'incitation à la transmission est une piste, le travail sur le foncier en est une autre. Une vigilance doit être apportée sur l'utilisation du sol pour de nouvelles activités liées au développement durable (production de biomasse, agrocarburants, projets photovoltaïques...). Ces nouvelles activités ne doivent pas entrer en concurrence avec les activités agricoles.

Favoriser une agriculture de qualité nécessite d'inciter à de meilleures pratiques agricoles, en particulier en ce qui concerne la consommation raisonnée de l'eau et la qualité des eaux rejetées dans le milieu. Cela permettrait de faire évoluer l'agriculture traditionnelle dans l'utilisation des intrants, des pesticides et des ressources et de s'orienter progressivement vers une agriculture raisonnée voire biologique, un des objectifs du Grenelle de l'environnement est de tendre vers une agriculture à haute valeur environnementale (HVE) qui doit en particulier se traduire par 20 % d'alimentation issue de l'agriculture biologique dans les collectivités en 2012.

Cet objectif de développer les circuits courts et locaux de distribution nécessite de :

- Identifier et valoriser les produits locaux pour les faire connaître ;
- Faciliter la consommation de produits locaux ;
- Organiser et promouvoir des filières courtes et locales.

L'ensemble de ce projet pourrait être coordonné dans la Charte Agricole et au sein du projet européen « Rururbal. »

OBJECTIF 3 • FAVORISER LA RÉHABILITATION, L'ÉCO-CONSTRUCTION ET L'ÉCO-GESTION DES BÂTIMENTS



En raison de son attractivité démographique et urbaine, le territoire connaît chaque année un nombre important de nouvelles constructions (une moyenne de 1 846 accords de permis de construire entre 2001 et 2004 et de 2 141 entre 2005 et 2008)², dont une majorité de logements individuels. Le secteur de la construction est également lié à la réalisation des bâtiments liés à l'accueil d'entreprises (tertiaires ou industriels ou aux bâtiments publics, nécessaires au maintien d'un bon niveau des services d'un territoire attractif). Or le secteur de la construction doit relever de nombreux défis environnementaux :

- **70% de constructions publiques réalisées selon des approches de qualité environnementale**
- **Réhabilitation d'1/5 du parc social d'ici à 2020**
- **Formation des professionnels du BTP**

Depuis 5 ans, la Communauté du Pays d'Aix et ses partenaires, se sont engagés dans des approches expérimentales en matière de qualité environnementale des bâtiments et des quartiers (construction de bâtiments HQE, projet quartier durable). Elle a notamment signé la Charte pour la Qualité Environnementale des Bâtiments Méditerranéens de la Région PACA qui propose un cadre de référence pour la construction environnementale propre aux territoires méditerranéens, mais l'essentiel de la construction publique et privée du territoire continue à se faire selon des approches traditionnelles.

Pour aller plus loin, la collectivité souhaite :

- Privilégier l'effort sur la réhabilitation, l'enjeu énergétique se jouant essentiellement sur la performance des bâtiments existants, à l'image de ce qui est prévu dans les Opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Programme d'Intérêt Généraux (PIG) de la CPA ;
- Anticiper sur les objectifs définis dans les lois Grenelle de l'environnement notamment concernant l'amélioration énergétique des bâtiments ;
- Favoriser le développement de l'éco-construction dans toutes ses composantes, avec pour principaux leviers :
 - le renforcement de l'information aux citoyens ;
 - la mise en place de règlement d'urbanisme favorable à l'éco-construction ;
 - l'aide au développement des compétences des entreprises dans ce domaine et à la qualification des personnels ;
 - le développement d'incitations.

En outre, il faut penser que maîtriser l'impact environnemental des bâtiments commence dès l'amont d'un projet d'aménagement, notamment via son implantation et son orientation.

2. Source : bilan PLH 2008-2009

OBJECTIF 4 • RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ET AMÉLIORER LEUR VALORISATION

Les actes de consommation impliquent sans exception une production de déchets. Depuis 2003, la Communauté du Pays d'Aix gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, elle a mis en place le système de tri sélectif qui progresse année après année ; la collecte en porte à porte se développe, l'information et l'offre de services progressent. Naturellement, le taux de déchets triés progresse et le niveau de valorisation est élevé.

- Réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur la CPA en 5 ans
- Réduire les déchets ménagers de 31 kg/habitant sur 5 ans
- 35 % de déchets valorisés
- Mettre en place les outils de gestion des déchets d'activité

Sur le territoire de la CPA, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés au travers des services de collecte et des déchetteries communautaires se stabilise depuis quelques années à 700 kg par habitant et par an soit environ 243 000 tonnes.

En 2008, un tiers de ces déchets ont été valorisés, le reste étant enfoui. Ce pourcentage de valorisation est en progression puisque passant de 76 700 tonnes en 2005 à 83 600 tonnes en 2008.

À l'échelle du département des Bouches du Rhône, les données issues du PDEDMA mentionnent une production de l'ordre de 1 385 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, 131 000 tonnes de boues issues des STEP et 360 000 tonnes de déchets industriels « banals ».

Des actions ont été mises en œuvre avec les gestionnaires de zones d'activités afin de renforcer la pratique du tri sélectif au sein des entreprises. Pour autant, la gestion environnementale d'autres déchets, ne relevant pas de la compétence de la Communauté du Pays d'Aix, doit être renforcée sur le territoire (déchets de chantiers et déchets de soin en particulier).

Aujourd'hui, les priorités d'actions fixées par la Charte sont :

- Le travail sur la prévention des déchets de manière à réduire les tonnages. Il s'agit en particulier de travailler sur les questions d'emballage et de consigne, sur le développement des pratiques de réutilisation et de réparation, et donc de faire évoluer les modes de consommation, mais aussi de mieux valoriser la matière organique, notamment via compostage individuel ou collectif.
- La poursuite et le développement de la collecte sélective (qualité du tri, desserte de nouveaux quartiers en porte à porte) tout en maintenant la qualité du tri.



II • Préserver la biodiversité, les ressources et le patrimoine



La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. Si les grandes entités naturelles sont bien identifiées (Montagne Sainte Victoire, Chaîne de l'Étoile, Vallée de la Durance, Massif du Régagnas...), il convient de référencer et hiérarchiser les différents enjeux liés à ces espaces afin d'y mettre en œuvre une gestion durable. Cela concerne en premier lieu, les massifs naturels dont celui de Sainte-Victoire labellisé Grand Site de France, les grands cours d'eau qui traversent la CPA, ainsi que la frange périurbaine des agglomérations où se mêlent les enjeux liés à l'agriculture périurbaine, continuités écologiques et cadre de vie.

Une des principales menaces de ces milieux et paysages est l'urbanisation croissante qui prend différentes formes sur le territoire (étalement urbain autour des agglomérations et le long des axes de transport, mitage des paysages lié à l'urbanisation diffuse, fragmentation du territoire par les infrastructures de transport qui bien souvent sont la réponse à l'accroissement des déplacements, pression foncière...). En définitive, ces phénomènes se font au détriment des espaces agricoles, des espaces forestiers et des espaces naturels.

Afin de limiter son empreinte écologique, le territoire doit mener une réflexion sur la disponibilité et la durabilité de ses propres ressources naturelles. Les 74 000 ha de forêts sont un atout à mieux valoriser. De même la ressource en eau (nappes, 4 grands cours d'eau et leur ripisylve) est une denrée précieuse qui nécessite une gestion durable. Les services rendus par la nature qu'ils soient d'approvisionnement (sols pour l'agriculture, nappes phréatiques pour l'eau...), de régulation (épuration des eaux, zone d'expansion des crues...) ou de support de loisirs, restent méconnus et peu valorisés sur le territoire. Les actions de sensibilisation à destination des décideurs, des gestionnaires, mais aussi des habitants sont à développer pour faire changer les comportements et limiter les risques naturels.

OBJECTIF 5 • IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ DU PAYS D'AIX

Le Pays d'Aix est couvert à 80 % par des espaces naturels, agricoles ou forestiers et abrite un patrimoine naturel exceptionnel. La plupart des Communes du Pays d'Aix sont concernées par une ou plusieurs « Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique », sites Natura 2000 ou autres protections réglementaires. Le patrimoine naturel est le plus souvent synonyme d'un cadre de vie de qualité. Ce patrimoine naturel, atout incontestable du territoire, n'est pas toujours bien connu et subit des dégradations de deux ordres : abandon des pratiques et défaut d'une gestion adaptée, certains espaces s'enfrichent, d'autres subissent la pression foncière aux abords des zones urbaines, voire des dégradations (dépôts sauvages...).

Une trame verte et bleue déclinée à l'échelle de chaque commune d'ici à 2012, en cohérence avec le schéma de cohérence écologique régional et le Scot

En réponse aux orientations du Grenelle de l'environnement, le territoire aura à **définir sa trame verte et bleue**. Cette trame verte et bleue nécessite une continuité entre les grands massifs, mais aussi tout le long des cours d'eau. Le petit patrimoine naturel et les petits paysages aixois ont un rôle à jouer, leur préservation permettra de maintenir des espaces relais et de renforcer la trame verte et bleue. La présence de nature en ville doit également participer à cette continuité. Les infrastructures linéaires fractionnent les espaces, il convient donc de les aménager de façon à ne pas rompre la continuité des milieux traversés.

D'une part, cette politique passe par une meilleure connaissance de la fonctionnalité écologique du territoire. **L'amélioration de la connaissance** doit servir, entre autres, à élaborer et mettre en place des mesures de gestion adaptées ainsi que pour informer le public sur les richesses naturelles (écosystèmes et espèces animales et végétales) du territoire. Elle doit concerner l'ensemble des milieux naturels : cours d'eaux, forêts, espaces agricoles mais aussi biodiversité urbaine souvent méconnue et délaissée et qui participe au cadre de vie des populations.

D'autre part, cette politique passe par la mise en œuvre d'une **stratégie de préservation** du patrimoine naturel à enjeux, que ce soit pour son intérêt patrimonial, son intérêt écologique, son intérêt pour l'amélioration du cadre de vie ou encore pour favoriser certains services rendus par la nature en particulier pour limiter les risques naturels (ex : restaurer des cours d'eau en leur laissant plus de liberté dans les espaces naturels et/ou agricoles qui les bordent permet de limiter les risques dans les zones urbaines situées en aval). Il est moins coûteux pour la collectivité de préserver l'existant que de restaurer les milieux naturels. Un travail au niveau des **documents de planification de l'urbanisme** (SCOT et PLU) doit être engagé, par ailleurs, les **outils fonciers et réglementaires** peuvent être sollicités dans cet objectif.

OBJECTIF 6 • GÉRER DURABLEMENT ET VALORISER LES PAYSAGES NATURELS MÉDITERRANÉENS

Un des atouts du territoire du Pays d'Aix est la préservation de grands paysages de qualité et une multitude de petits paysages « quotidiens ». Dans l'ensemble, ces paysages sont dominés par le patrimoine arboré. Le territoire est couvert par plus de 74 000 hectares d'espaces naturels soit 57 % de la surface du Pays d'Aix, dont la forêt privée représente environ 70 % de la surface forestière. Ces surfaces sont en expansion et le volume de bois sur pied s'accroît de 110 000 m³ par an. Il est aujourd'hui estimé à 2,3 millions de m³. Les prélèvements annuels atteignent 25 000 m³ et les surfaces exploitables sont estimées à plus de 17 500 ha en forêt privée. Cette ressource abondante en bois sur le Pays d'Aix est renouvelable. Elle mériterait d'être plus utilisée et mieux valorisée localement.

■ Une filière bois à dynamiser pour doubler la production

■ Dotés tous les sites Natura 2000 d'un document d'objectifs et contractualiser sur 10 à 15 % du territoire

Sur 17 080 propriétaires forestiers privés, les trois quarts possèdent moins de 1 hectare et 80 % moins de 2 hectares. Une politique incitative permettant de favoriser la mise en place de plans de gestion est en cours de lancement. Cela permettrait aux propriétaires d'être en capacité de répondre à la demande de bois brut et de favoriser la mise en place d'objectifs de gestion durable de la forêt.

Au-delà des espaces forestiers, l'agriculture maintient des espaces qui contribuent à la préservation des paysages et des massifs. La reconquête pastorale permet par exemple, de maintenir des espaces ouverts au sein des massifs, de les cloisonner et de limiter ainsi les risques d'incendies.

Au cours des étés 2001 et 2009, le territoire de la Communauté du Pays d'Aix a été touché par de nombreux incendies causant des dégâts écologiques et paysagers. Les risques les plus notables se font ressentir à la frange des zones urbaines qui s'étalent sur les espaces forestiers.

Les leviers à mobiliser pour atteindre cet objectif sont de :

- **Mener des actions de gestion adaptées aux milieux voire de restauration**, en particulier dans les sites Natura 2000 et pour les ripisylves. Les espaces agricoles sont aussi support de biodiversité et nécessitent donc des mesures de gestion en faveur de cette diversité. Enfin, dans les zones urbaines, la gestion différenciée des espaces peut être promue. La signature d'engagements (charte, plan de gestion, conventionnement...) des propriétaires et/ou ayant droit en faveur d'une gestion adaptée aux enjeux écologiques est une piste à suivre.
- **Poursuivre la politique DFCI** (Défense des forêts contre les incendies) doit permettre de gérer durablement les espaces forestiers. En effet, au-delà de l'objectif premier de réduire les risques, elle permet de sensibiliser les propriétaires à l'équilibre à trouver entre les objectifs de production et les objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages (ex : choix et sélection des essences, entretien des chemins, surveillance des massifs...).



- **Valoriser la ressource bois**, une ressource locale et renouvelable permettra d'inciter les propriétaires à s'investir dans la gestion de la forêt et donc des paysages. Miser également sur la mise en place d'une filière de qualité (bois certifiés PEFC-FSC). Par ailleurs l'activité forestière est génératrice d'emplois non délocalisables et permettant l'intégration sociale de personnes issues de milieux défavorisés. La valorisation de cette ressource locale et renouvelable passe par la **recherche de nouveaux débouchés et l'organisation de la filière bois en général**. Les filières pour la trituration de la pâte à papier sont aujourd'hui bien organisées sur le territoire, il semble pertinent de chercher à développer les filières « bois construction » et « bois énergie ».
- **Valoriser les autres ressources de biomasse**. Au-delà de la ressource bois, l'agriculture produit également de la biomasse qui peut être valorisée à travers le développement de nouveaux modes de production d'énergie. Enfin, la filière déchets offre également des ressources à valoriser dans ce contexte. Une réflexion à l'échelle de la CPA et des territoires limitrophes (en particulier MPM) doit être engagée pour rapprocher les zones de production et les zones de consommation (centrale électrique, réseau de chaleur...).
- **Sensibiliser, informer, accompagner les gestionnaires mais aussi les consommateurs**. La gestion efficace des espaces naturels nécessite la cohésion et la coordination de tous les gestionnaires (forestiers, communes, agriculteurs, syndicats mixtes en charge des espaces naturels, syndicats de rivières...) afin de mener une gestion globale cohérente sur l'ensemble du territoire. Il conviendra de concilier l'exploitation des ressources naturelles du territoire avec les enjeux liés à la préservation de la biodiversité. Des actions de sensibilisation doivent donc être engagées en direction des agriculteurs mais aussi des consommateurs.
- **Favoriser la découverte de ces espaces**. Le patrimoine naturel nécessite d'être valorisé car il participe au bien être des habitants, il est également un moyen de faire connaître la richesse du patrimoine naturel auprès des nombreux visiteurs du territoire. Cependant l'ouverture au public ne doit pas conduire à la dégradation des milieux du fait d'une sur fréquentation ou de pratiques destructrices (ex : sports mécaniques), elle nécessite d'encadrer la fréquentation en réalisant des aménagements appropriés. Cette valorisation doit aussi concerner la « Nature ordinaire » en particulier au cœur des villes et sur les franges urbaines, espace souvent délaissé au profit de la valorisation des milieux et espèces protégés.

OBJECTIF 7 • PRÉSERVER LA DISPONIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire ne rencontre pas aujourd'hui de problème d'approvisionnement en eau grâce à une ressource abondante (Verdon, Durance) et un héritage d'organisation de la distribution. Cependant, le contexte actuel de changement climatique mais aussi les objectifs internationaux pris par la France pour arriver à un bon état écologique des masses d'eau (Directive Cadre sur l'eau) nécessitent de préserver la disponibilité en eau sur le territoire. Cette amélioration de la situation concerne les cours d'eau mais aussi les nappes phréatiques.

- **Une eau de qualité moyenne à bonne pour l'ensemble des cours d'eau**
- **Une consommation stabilisée**

Une meilleure gestion de la ressource en eau s'impose. Cette gestion nécessite de mieux utiliser la ressource en surface (organisation de la répartition des usages, rendement des réseaux...) voire de réduire sa consommation, et ce, par tous les acteurs concernés tels que les collectivités, les habitants, les agriculteurs et les industriels. Elle passe par des actions de sensibilisation mais aussi de rappel à la loi. La gestion des réseaux, et notamment les recherches de fuite sont également une piste d'actions. Par ailleurs, un contrôle accru des points de captage dans la nappe devra être effectué.

La notion de disponibilité d'une telle ressource comprend non seulement la quantité mais aussi la qualité de l'eau. Plusieurs cours d'eau affichent des indicateurs de qualité qui reste perfectible sur le territoire.

Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau passe par un meilleur suivi de la ressource et par la lutte contre les pollutions sous toutes ces formes : défaut d'assainissement, résidus industriels, résidus des intrants agricoles... Cette vigilance doit être accrue en particulier sur les zones d'extension de l'urbanisation pour éviter de dégrader les espaces naturels (zones humides, cours d'eau...).



III • Instaurer un environnement respectueux de la santé et de l'homme

Nos modes de vie et de consommation ont un effet direct et quotidien sur notre santé.

Nos modes de construction, nos déplacements, le contenu de notre assiette entraînent la multiplication des substances chimiques dans notre entourage direct : agriculture traditionnelle et utilisation de pesticides, voiture individuelle et oxydes d'azote ou particules fines, eau potable et nitrates... déclenchent des dysfonctionnements du système respiratoire, des cancers, des allergies ou des mortalités prématurées.

Ainsi, l'ensemble des actions qui seront menées en matière d'urbanisme et construction, de développement des transports en commun, de lutte contre le changement climatique aura un impact de près ou de loin sur notre santé.

Les avancées scientifiques font apparaître de nouveaux liens entre notre santé et notre environnement. Afin de s'en prémunir les recherches doivent être poursuivies.

L'information des citoyens reste fondamentale, tant pour modifier les comportements générant des pollutions (mode de consommation, transports, etc.) que pour adopter des comportements de prévention, notamment vis-à-vis des personnes les plus sensibles.

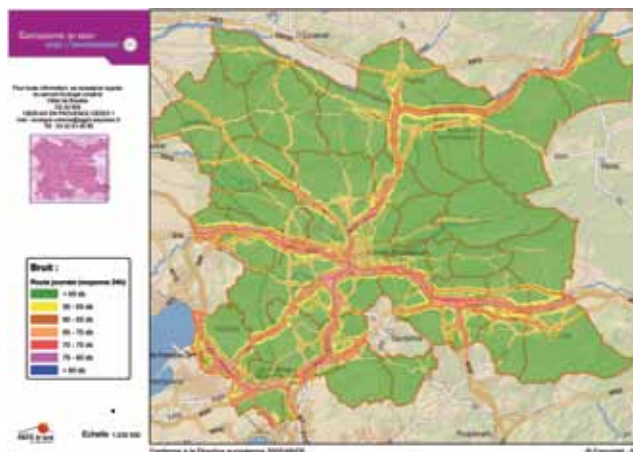
OBJECTIF 8 • AMÉLIORER LES CONNAISSANCES ET LES PARTAGER

Sur certaines thématiques telles que la qualité de l'air et le bruit, la Communauté du Pays d'Aix a déjà mis en place des outils d'évaluation des sources de nuisances et des pollutions. En particulier des plateformes de modélisation ont été développées afin d'apprécier l'incidence des projets d'aménagement et d'actions sur la qualité de l'air et le bruit. Un observatoire des déplacements permet également de suivre l'évolution des pratiques de mobilité. Il s'agit d'utiliser ces outils pour une aide à la décision dans les projets, pour une meilleure prise en compte de la santé publique. Cependant certains sujets méritent, comme l'air ou le bruit, des investigations pour connaître l'exposition des populations et déterminer les secteurs sensibles.

Il est donc nécessaire de développer et de faire vivre ces outils de modélisation et de simulation, de mettre en place des indicateurs de suivi et de développer les sujets qui n'ont pas encore été abordés.

L'objectif sera ensuite de connaître les impacts de ces pollutions sur la population et la santé, de tenter de les réduire à la source et d'informer les habitants sur les comportements à avoir.

- **S'appuyer sur des outils de modélisation pour l'aide à la décision**
- **Mieux comprendre et connaître les populations impactées**
- **Poursuivre les programmes de recherche**
- **Diffuser les consignes auprès de la population**



OBJECTIF 9 • AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR ET SE PROTÉGER

La pollution a un impact négatif sur la santé humaine :

- **Effets à court terme** des pics de pollution avec l'augmentation de la mortalité, des hospitalisations ou des passages aux urgences pour causes respiratoires et cardio-vasculaires, etc. Ces phénomènes étant plus marqués chez les sujets âgés et les enfants.
- **Effets à long terme** de l'exposition aux pollutions chroniques avec l'augmentation du risque de développer un cancer ou une maladie cardio-pulmonaire (infarctus du myocarde, asthme...), morts prématurées, qualité et espérance de vie réduites.

- **Améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire**
- **Moins de 15 jours par an au-dessus des seuils de pollution réglementaires**
- **Mettre en œuvre la surveillance de l'air intérieur dans les lieux publics**

Sur le territoire, la qualité de l'air extérieure est considérée comme moyenne : les principaux polluants responsables sont l'ozone, les particules en suspension, les oxydes d'azote (15 % des sites dépassent la valeur limite en NOx applicable en 2007 (46,2 g/m³)).

Ils proviennent pour partie des activités industrielles et d'autre part de la circulation automobile.

La CPA, représente 10 à 25 % des émissions des Bouches-du-Rhône selon les polluants considérés.

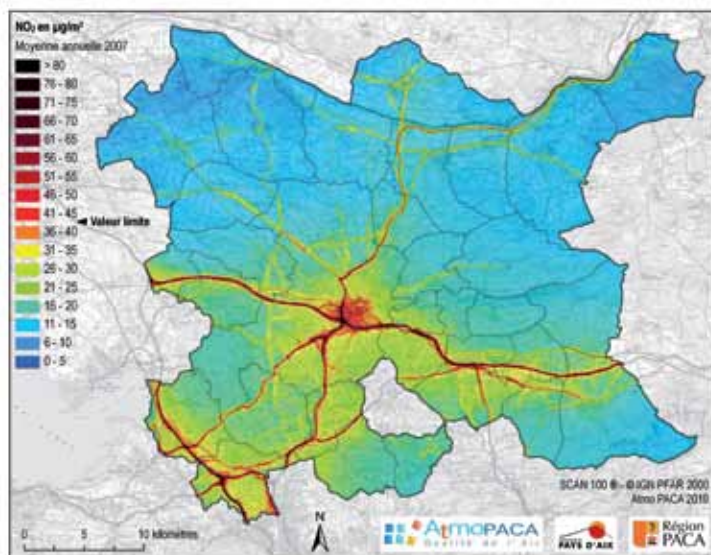
Comme cela a été souligné dans les priorités de la Charte, il est donc nécessaire de développer une politique de déplacement ambitieuse pour arriver à améliorer la qualité de l'air extérieur.

L'information des populations les plus sensibles reste un axe majeur pour les pouvoirs publics ; de la même manière, la modification des comportements, et notamment dans les habitudes de déplacement doit maintenant devenir une réalité pour le plus grand nombre.

Par ailleurs, nous passons de 70 à 90 % de notre temps dans des espaces clos : logements, lieux de travail, écoles, établissements recevant du public, transports. Au début des années quatre-vingt, l'Organisation Mondiale de la Santé a attiré l'attention des dirigeants politiques mais aussi du grand public sur les effets sanitaires d'une qualité de l'air intérieur dégradée. Depuis une vingtaine d'années, on assiste en effet à une préoccupante augmentation de la prévalence des allergies et de l'asthme dans les populations occidentales, dont les causes suspectées se trouvent souvent dans les logements. La mise en exergue de ces faits a conduit à une prise de conscience de l'impact sur la santé de l'air que nous respirons dans les bâtiments et autres espaces clos.

Cette problématique doit être plus largement prise en compte, notamment à différents niveaux :

- l'information du public et les politiques d'achat ;
- la construction et l'utilisation de matériaux sains ;
- la ventilation des locaux.



OBJECTIF 10 • LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES



L'exposition des populations à des nuisances sonores au quotidien peut avoir des répercussions importantes sur le comportement métabolique du corps humain chez certaines personnes : stress, troubles du sommeil, perturbation du système cardio-vasculaire...

Traversée par de nombreuses infrastructures de transport, les habitants du Pays d'Aix sont fortement soumis à la gêne sonore puisque 6 % de la population réside au-delà des seuils de gêne fixés par l'Europe.

■ Traiter 25 % des sites les plus bruyants

Des solutions concrètes doivent donc être adoptées en matière de lutte contre le bruit en définissant un niveau de bruit tolérable et en traitant les habitations qui y sont soumises : diminution des trafics (en lien avec la politique de développement des transports en commun), réduction des vitesses, construction de protections contre le bruit...

Le traitement des publics les plus sensibles (scolaires, jeunes) en priorité est nécessaire.

Par leur comportement, les citoyens génèrent également du bruit en même temps qu'ils le subissent : adopter une politique de communication et d'éducation aux bons gestes et comportements respectueux de l'environnement sera un axe fort de la politique de lutte contre le bruit.

Enfin, la préservation des zones plus calmes est nécessaire pour ne pas avoir à traiter dans quelques années des problèmes supplémentaires.

OBJECTIF 11 • FACILITER L'ACCÈS À DES ESPACES VERTS OU NATURELS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Le Pays d'Aix offre une richesse paysagère caractéristique de la Provence : espaces naturels et espaces agricoles : forêts, vignes, oliveraies... bâtis provençaux, activités humaines passées... De plus, on trouve la nature à proximité des zones urbaines. Ces vastes espaces offrent un cadre de vie agréable, des zones de respiration et de tranquillité pour la population locale, ils sont également le support d'activités de découverte et de sport de nature.

Plusieurs études démontrent que la proximité d'espaces verts, naturels ou calmes a un impact sur la santé ainsi que sur le stress.

■ 70 % de la population située à moins de 500 m d'un espace vert ou public.

Le renforcement de l'accès pour tous à la nature et le développement d'une « nature ordinaire » en ville sont donc des objectifs qui lient la qualité du cadre de vie à des dimensions sanitaires. Ces objectifs doivent donc être traités en lien avec les questions d'urbanisation car il faut préserver la place des espaces verts en ville, favoriser la création de coulée verte, et préserver les grands espaces naturels du territoire. Par ailleurs, une réflexion peut être engagée sur la gestion mise en œuvre sur ces espaces. En réduisant les interventions et en allant vers des pratiques de gestion différenciée, la qualité globale de ces espaces s'en trouvera améliorée.

IV • Lutter contre le changement climatique et adapter le territoire

La lutte contre le changement climatique est aujourd'hui l'un des axes majeurs des politiques environnementales internationales, européennes et françaises.

Les problématiques associées à cet objectif sont transversales : énergie, développement économique, déplacement, modes de consommation, production de déchets... Le Pays d'Aix n'est pas en reste sur ces thématiques. En particulier, depuis sa création, il agit de manière forte sur les questions de déplacement et d'énergie.

L'objectif est d'améliorer l'indépendance énergétique en travaillant aussi bien sur la maîtrise des consommations que sur le développement des énergies locales et renouvelables.

La Communauté du Pays d'Aix souhaite s'engager dans ce combat en prenant en compte d'autres objectifs qui ne doivent pas être relégués au second plan : la qualité de l'air et la santé humaine, la préservation de la biodiversité, le tout dans des conditions socialement acceptables.

Le travail sur les 4 prescriptions transverses de la Charte (maîtrise de l'étalement urbain, valorisation des ressources locales, alternatives aux véhicules individuels et éducation à l'environnement) est un impératif pour une politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique.

Il est également nécessaire d'anticiper le changement climatique qui aura lieu, même si nous parvenons à le maîtriser en partie les émissions des gaz à effets de serre. Dans ce cadre, la Région va mettre en place le Schéma Régional Air / Climat / Énergie dans lequel viendra s'inscrire le futur Plan Climat du Pays d'Aix. Ces réflexions viendront alimenter cet axe de la Charte.



OBJECTIF 12 • RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DANS TOUS LES SECTEURS

Au-delà des émissions liées à la consommation énergétique des bâtiments (cf. objectif 13 ci-après), les gaz à effets de serre ont de nombreuses sources : les déplacements (40 % des émissions du territoire), les consommations énergétiques des industries et les process industriels (36 % des émissions), la production d'énergie à base d'énergie fossile (centrale thermique de Meyreuil), l'élimination des déchets...

Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serres d'ici 2020.

Dès lors, les principes d'actions prévus par la Charte concernant l'aménagement du territoire et les alternatives à la voiture permettront de travailler fortement sur les émissions liées aux déplacements. Le travail sur les déchets est déjà largement avancé, en particulier via la valorisation du biogaz sur le site du CSDU de l'Arbois et à son exploitation en mode bioréacteur (maîtrise des fuites de méthane, amélioration du captage).

Il est donc nécessaire de se pencher sur les actions auprès des acteurs industriels et sur les producteurs d'énergie, en liaison avec les actions prévues dans l'axe 1. Il sera en particulier nécessaire de s'interroger sur la pérennité de la production d'électricité à base de charbon, sur le site de Meyreuil.

Des actions de sensibilisation et d'éducation vers des publics variés devront être prévues.

OBJECTIF 13 • MAÎTRISER LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET DÉVELOPPER LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES

Les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Le Pays d'Aix et les communes membres sont déjà engagés sur des campagnes d'économie d'énergie sur leur patrimoine, et travaillent en partenariat avec les bailleurs sociaux. Toutefois l'urgence de la lutte contre le changement climatique demande maintenant de relayer ces actions auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

■ Réduire de 20 % les consommations énergétiques du territoire d'ici 2020

■ 23 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables en 2020

Dans le cadre de la Charte, il s'agira de :

- poursuivre la réduction des consommations énergétiques des collectivités (éclairage public, bâtiments équipements municipaux) ;
- inciter tous les acteurs à réduire leurs consommations : habitants et entreprises ;
- mettre en place des indicateurs et un suivi sur les économies réalisées ;
- sensibiliser et informer sur les économies réalisées ;
- réinvestir les économies réalisées dans des projets environnementaux.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est fortement dépendante du point de vue énergétique (66 % de l'énergie est importée). En outre, face à une demande croissante, la capacité des réseaux de transport est limitée. Le Pays d'Aix s'est engagé depuis 2003 dans une politique de développement local des énergies renouvelables.

Cette politique a mis fortement l'accent sur le développement :

- de l'énergie solaire (avec l'implantation de plus de 1 000 chauffe-eaux solaires soutenus par la CPA, ce sont 500 tonnes de CO₂ qui sont évitées chaque année),
- de la filière bois énergie (soutien à la structuration de la filière, implantation de chaudières bois sur ses propres équipements...),
- récupération et valorisation du Biogaz sur le site du CSDU de l'Arbois pour produire de l'électricité...

Avec ces objectifs ambitieux, le territoire se positionne comme leader sur les questions de développement des énergies renouvelables. C'est donc tout naturellement que la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre son effort et atteindre les objectifs européens et français de 23 % de l'énergie consommée issue d'énergies renouvelables.



Pour cela, il sera nécessaire de raisonner en terme de « bouquet énergétique » et de n'exclure aucune énergie a priori : bois, solaire, éolien... en fonction des potentialités du territoire. Le développement d'une filière bois énergie locale n'en demeure pas moins un objectif prioritaire. La CPA sera attentive à ce que le développement des énergies renouvelables ne rentre pas en concurrence avec les autres usages de sols, afin de ne pas aggraver encore la pression foncière et ne pas dégrader les paysages.

OBJECTIF 14 • PROMOUVOIR DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DURABLES

L'accueil constant de nouvelles populations a entraîné une forte progression des constructions individuelles et collectives, le plus souvent selon des modèles d'urbanisation fortement consommateurs d'espace et prenant peu en compte les aspects environnementaux. Il en est de même en matière d'accueil d'entreprises et de développement de zone d'activités. De manière à maîtriser au mieux ce phénomène et ses impacts, le Pays d'Aix souhaite intégrer le développement durable dans chaque projet d'urbanisme.

■ 50 % des opérations d'aménagement intégrant des approches de Développement Durable.

Cela signifie que chaque projet devra mieux prendre en compte les dimensions sociales et environnementales dans le choix d'aménagement et de construction. Dans ce cadre, la CPA a déjà participé à l'élaboration de la Charte pour un « quartier durable » des Éco-Maires et a réalisé un guide « Piloter la réalisation d'un quartier durable en Pays d'Aix » à destination des élus et techniciens du territoire. Elle participe au projet européen CATMED visant à promouvoir des quartiers durables méditerranéens. Elle travaille également à la qualité environnementale de ces espaces économiques. L'aménagement durable couvre bien sur un champ bien plus large que la seule lutte contre le changement climatique, même si cet objectif reste primordial. Il s'agira également de prendre en compte la santé humaine et la qualité de vie, la présence de la biodiversité et le renforcement des trames vertes, la prise en compte des risques, etc.

Pour aller plus loin, il s'agira de :

- Concevoir avec les aménageurs des projets pilotes d'éco-quartiers ;
- Diffuser largement les bonnes pratiques de développement durable dans tous les projets d'aménagement, en particulier concernant la performance énergétique ;
- Travailler sur la requalification de l'existant en intégrant l'environnement ;
- Prévoir tout nouveau projet en lien avec les transports en commun ;
- Intégrer une composante sociale forte : les quartiers durables ne doivent pas être réservés aux catégories sociales les plus aisées ;
- Former les professionnels et aménageurs sur ces thèmes ;
- Sensibiliser les habitants sur les impacts de leurs modes d'habitat.

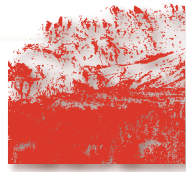
OBJECTIF 15 • ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les conséquences du changement climatique sont nombreuses tant du point de vue environnemental, que sanitaire et social : tempêtes, montée des eaux, augmentation des températures, baisse des précipitations, migrations climatiques, déplacement de maladies... D'ici 50 ans, le monde risque de connaître de forte mutation qu'il est nécessaire d'anticiper.

Les projections selon un scénario modéré à l'échelle régionale, prévoient une augmentation des températures moyennes de 3 °C en été, dès 2050. Une baisse significative des précipitations est également à l'ordre du jour, ce qui fait peser un risque sur le renouvellement de la ressource en eau. En somme, à la fin du siècle le Pays d'Aix risque de connaître un climat andalou.

Quels seront les impacts de ce climat sur la végétation, l'agriculture et la santé ? Le premier enjeu est donc d'affiner les connaissances sur les impacts spécifiques au Pays d'Aix.

Il faudra ensuite anticiper les effets en adaptant au maximum le territoire à ce futur climat : choix des espèces végétales adaptées, confort d'été des bâtiments recevant du public, limiter les îlots de chaleur en ville, développer une agriculture économe en eau... Des échanges avec des territoires ayant, aujourd'hui, le climat aixois de demain pourrait être fructueux sur ce point.



30 projets concrets pour mettre en œuvre le développement durable

30 projets ont été identifiés ; ils regroupent environ 100 actions nouvelles sur le territoire portées par de nombreux partenaires. Ces projets sont détaillés dans le document Plan d'Actions.

- 1 Sensibiliser et éduquer l'ensemble des habitants à des modes de vie durables
- 2 Mobiliser les collectivités, informer et former les élus et les services
- 3 Informer et former les acteurs économiques sur le développement durable
- 4 Intégrer le développement durable dans les documents d'urbanisme
- 5 Intégrer le développement durable dans les opérations d'aménagement (créations et requalifications)
- 6 Inciter et réaliser des opérations de réhabilitation, d'éco-construction et éco-gestion des bâtiments
- 7 Renforcer les observatoires environnementaux
- 8 Encourager la prise en compte du développement durable dans les activités culturelles et sportives
- 9 Mobiliser les entreprises sur leurs pratiques
- 10 Créer et Accueillir des entreprises de la filière environnementale
- 11 Soutenir et favoriser une agriculture de proximité et de qualité
- 12 Valoriser les produits locaux, faciliter les circuits courts
- 13 Aider la filière agricole à se diversifier
- 14 Prévenir la production des déchets à la source
- 15 Optimiser la collecte sélective
- 16 Renforcer les structures de collecte et traitement des déchets ménagers
- 17 Développer les filières spécifiques au traitement des déchets d'activités
- 18 Définir une trame verte et bleue à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix décliné dans chaque commune
- 19 Protéger durablement les espaces naturels emblématiques
- 20 Assurer l'accès aux espaces verts ou naturels de qualité, condition de la densification
- 21 Encadrer les activités de loisirs sur les espaces naturels
- 22 Poursuivre les actions de gestion durable et de protection de la forêt
- 23 Lutter contre les pollutions diffuses des cours d'eau
- 24 Favoriser la libre circulation des cours d'eau et préserver les zones humides
- 25 Améliorer la qualité de l'air intérieur
- 26 Se déplacer différemment et limiter la place de la voiture individuelle
- 27 Développer les espaces et les moments à faibles nuisances
- 28 Réduire les nuisances sonores des infrastructures de transports
- 29 Développer l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, avec une attention particulière au solaire et au bois
- 30 Étudier la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à ses impacts

Sensibiliser et éduquer l'ensemble des habitants à des modes de vie durables

Contexte et Objectifs

La modification des comportements passe par une politique d'éducation, de formation et d'information forte sur l'ensemble des thèmes de l'environnement et du développement durable. L'éducation à l'environnement est un élément déterminant pour l'évolution des mentalités. Dans cet objectif, la CPA s'est engagée depuis 2002 à ce que tous les élèves du territoire bénéficient de modules d'éducation à l'environnement dans le cadre des cours des écoles élémentaires. Cette action se poursuivra, mais **la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont nécessaires pour tous, et les moyens de communication et les messages doivent alors être adaptés** aux publics concernés.

Dans le cadre de la charte, la CPA souhaite expérimenter la « théorie de l'engagement » en démontrant de manière concrète qu'agir est possible.

Pour cela des actions de communication devront :

- sensibiliser à l'ensemble des problématiques de la charte ;
- informer sur les leviers d'actions existants pour les habitants en donnant des outils facilitateurs ;
- favoriser le passage à l'acte par l'engagement de chacun sur des gestes quotidiens.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Animations de programmes pédagogiques à destination des scolaires sur 6 thèmes du développement durable : air, bruit, déchets, énergie, forêt, agriculture (200 classes chaque année) / Communauté du Pays d'Aix / 200 000 € par an
- Ouverture d'une base nature au domaine du Grand Saint Jean, Puyricard pour l'animation de programmes pour les par scolaires / Ville d'Aix, CPIE du Pays d'Aix / Fonctionnement entre 350 et 500 € par jour d'accueil selon le nombre d'enfants
- Informer le grand public sur les questions d'énergie : ouverture de 3 Espaces Info Énergie (depuis 2003) / CPA (énergie) ADEME Région/ CPA 25 000€ et des informations localisées dans les communes
- Mise en place d'une information systématique des habitants concernant la collecte des déchets au fur et à mesure du développement du tri en porte à porte.



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Création d'un programme pédagogique sur l'eau	Dans le prolongement des programmes pédagogiques existants, la Communauté du Pays d'Aix souhaitait compléter son offre par un thème sur l'eau, thème majeur pour le Pays d'Aix	CPA	20 000€ / an
Amélioration du programme pédagogique sur l'énergie	Le programme pédagogique sur l'énergie ne disposait pas d'outils appropriés afin de décliner des actions de maîtrise de l'énergie sur l'école ; à partir de l'année scolaire 2010-2011, une nouvelle formule sera donc proposée aux enseignants.	CPA	30 000 € / an
Mutualiser les supports de communication et guides valorisant les bonnes pratiques au niveau de l'entretien des espaces	Différents acteurs ont déjà engagé des actions de communication : (ex. : « Maintenir les paysages aixois » brochure réalisée par le CPIE, guides réalisés par l'ARPE ou par le Grand Site Ste Victoire ex : « guide des travaux forestiers pour une meilleure prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux » (CRPF, ONF, CG, GSSV), « charte des manifestations sportives et de pleine nature », « charte de l'escalade », « travaux forestiers en site classé » étude CRPF...)	CPIE ARPE Grand Site Sainte-Victoire CRPF	
Mieux identifier et valoriser l'existence et l'action du Grand site Sainte-Victoire	Le Grand Site représente le quart du territoire du Pays d'Aix : 35 000 hectares. (Il y a actuellement seulement 6 Grands sites labellisés Grand Site de France.)	Grand Site Sainte-Victoire	
Réaliser une information grand public sur la biodiversité en Pays d'Aix	Réalisation d'une brochure simple sur la biodiversité en Pays d'Aix. Cette brochure sera déclinée en exposition accessible au grand public.	Communauté du Pays d'Aix Communes	10 000€
Mettre en œuvre une action de sensibilisation du grand public sur la réhabilitation et l'éco-construction	Élargir la sensibilisation du public aux constructions durables en mettant en place un partenariat avec Association "Bâtiment Durable Méditerranéen" et en réalisant des diagnostics chez les particuliers.	CPA – Association Bâtiment Durable Méditerranéen Communes	

Indicateurs de suivi

– Définir un outil d'évaluation d'efficacité des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de l'éco-construction : fiches n°5 et 6
 Sur le thème des déchets : fiches n°14 à 16
 Sur le thème des espaces naturels : fiches n°18 à 22
 Sur le thème de l'eau : fiches n° 23 à 24
 Sur le thème de la qualité de l'air : fiches n°25 à 27

Mobiliser les collectivités, informer et former les élus et les services

Contexte et Objectifs

La Communauté du Pays d'Aix est composée de 34 communes. Chacune d'entre elles conserve des compétences importantes et administre leur territoire. La CPA souhaite aider au mieux ses communes membres à intégrer les enjeux de la Charte dans leur domaine de compétence. Pour cela, il est nécessaire de proposer des outils adaptés et en particulier de fournir les informations nécessaires ou de proposer des formations aux élus et aux agents.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Animer un réseau bruit au sein des collectivités / Communauté du Pays d'Aix
- Animer un réseau des communes « villes lauréates pour l'énergie » / Communauté du Pays d'Aix
- Animer un réseau des communes engagées dans un Agenda 21 / Communauté du Pays d'Aix – Agence Régionale pour l'Environnement

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Décliner localement la Charte via notamment les Agenda 21 locaux et un baromètre Développement Durable	7 communes du territoire sont aujourd'hui engagées dans des Agenda 21 pour lesquelles la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien via l'ARPE ; Les plus petites ont exprimé les besoins mettre en place un outil plus simple de déclinaison de la Charte : un baromètre développement durable	Communes – CPA – ARPE	35 000€ / an
Former et inciter les élus à développer la gestion des forêts communales	Dans un objectif de prévention incendie, préservation des paysages, limite de l'urbanisation...	CPA – AD COFOR – Communes	12 500 €/an en 2010 20 000 €/an en 2011 25 000 €/an en 2012
Déployer des Conseil en Énergie Partagée (économiseur de flux) dans les communes	3 économiseurs de flux œuvrent déjà sur le territoire afin d'apporter une expertise en matière d'énergie aux communes. 4 de plus devraient être embauchés à partir de 2010	Communes – CPA – ADEME-Région	60 000 € par 20 000€ (4 en 2010 – 2011)
Mise en place d'outils d'aide à la décision via le Système d'Information Géographique (SIG)	Développement d'outils intranet (geo@ix) sur l'air, le bruit, la forêt, l'énergie, à destination des communes pour renforcer leur information sur ces thèmes	Communauté du Pays d'Aix	

Indicateurs de suivi

- Définir un outil d'évaluation d'efficacité des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de l'éco-construction :	fiches n°5 et 6
Sur le thème des déchets :	fiches n°14 à 16
Sur le thème des espaces naturels :	fiches n°18 à 22
Sur le thème de l'eau :	fiches n° 23 à 24
Sur le thème de la qualité de l'air :	fiches n°25 à 27

Informier et former les acteurs économiques sur le développement durable

Contexte et Objectifs

Les partenaires économiques sont des acteurs importants du territoire du Pays d'Aix. Ils créent de l'emploi et de la richesse sur notre territoire. Comme l'ensemble des acteurs, ils sont concernés par les problématiques environnementales à plusieurs titres :

Leurs activités peuvent impacter négativement l'environnement (nuisances, pollutions) et il est nécessaire de maîtriser ces impacts,

À l'inverse certaines peuvent être des vecteurs de protection de l'environnement (économie d'énergie, éco-construction...) et il faut développer les bonnes pratiques.

Quoi qu'il en soit, le territoire s'engage dans une optique de croissance verte, ce qui suppose de préparer la productivité future de nos entreprises en les incitant à intégrer dès aujourd'hui des dimensions environnementales qui seront gages de leur compétitivité future face à l'augmentation du prix de l'énergie et aux contraintes réglementaires à venir.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Mobiliser les propriétaires privés pour une gestion sylvicole durable / Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
- Économiser l'eau en faveur des différents usages sur la Durance / ASA Peyroles. EDF / 60 000€
- Actions d'information organisées par les associations de zones d'activité (GIVHA, ZA Aix-des-Milles, Vitropole...)

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Accompagner les propriétaires forestiers privés à l'engagement de Plans Simples de Gestion	Pour une gestion sylvicole durable, les propriétaires forestiers doivent mettre en place des Plans Simples de Gestion qui peuvent intégrer le développement durable.	Centre régional de la propriété forestière (CRPF) - CPA	5 000€ / an
Mobilisation des constructeurs et « rénovateurs » pour des réalisations de qualité	Mobiliser les constructeurs au travers d'un partenariat avec Association «Bâtiment Durable Méditerranéen» et en réalisant des diagnostics dans les entreprises.	Association «Bâtiment Durable Méditerranéen» en partenariat Communauté du Pays d'Aix (énergie et habitat)	

Indicateurs de suivi

- Définir un outil d'évaluation d'efficacité des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de l'éco-construction :	fiches n°5 et 6
Sur le thème des déchets :	fiches n°14 à 16
Sur le thème des espaces naturels :	fiches n°18 à 22
Sur le thème de l'eau :	fiches n° 23 à 24
Sur le thème de la qualité de l'air :	fiches n°25 à 27

Intégrer le développement durable dans les documents d'urbanisme

Contexte et Objectifs

Le Pays d'Aix est un territoire encore peu urbanisé. En effet, 80 % de sa surface sont destinés à de l'espace naturel ou agricole. Le territoire offre ainsi un « paysage provençal » caractéristique : mélange d'espaces agricoles, forestiers, villages perchés... Cependant, la forte attractivité du territoire et les formes urbaines peu denses qui se sont développées entraînent un étalement urbain caractérisé par le développement de nombreux logements individuels, plus ou moins regroupés en périphérie des centres villes. Progressivement, nous assistons à un fort « mitage » des espaces naturels et agricoles ainsi qu'à une banalisation des paysages.

Afin de préserver l'environnement du territoire, l'étalement urbain et le mitage de l'espace doivent être stoppés et l'utilisation de l'espace doit être pensée de manière globale à l'échelle du Pays d'Aix. **Pour ce faire, le SCoT et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont des outils majeurs qui doivent être en adéquation avec les objectifs environnementaux de la Charte.** Il est indispensable d'adopter une cohérence urbaine pour lutter contre les pollutions et l'application et le respect des règles d'urbanisme. Il est également nécessaire d'intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans les documents d'urbanisme.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Création d'un guide de l'environnement dans les documents d'urbanisme / Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Coordonner la réalisation d'Agenda 21 et de PLU de manière à intégrer pleinement le Développement Durable	Création d'un document d'appui technique déclinant les objectifs de développement durable dans les PLU en cours.	Communes, Communauté du Pays d'Aix, ARPE	
Réalisation de l'État Initial de l'Environnement (EIE) dans le cadre du SCOT	EIE vise à identifier les grands enjeux de développement durable à intégrer de manière croisée dans le SCOT : agriculture, pollution, espaces naturels... Ces enjeux devront ensuite être pris en compte au moment des choix d'urbanisme à l'échelle du territoire.	Communauté du Pays d'Aix	



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Indicateurs de suivi

- Suivi de la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Part de PLU intégrant des critères environnementaux
- Pourcentage de logements groupés, collectifs et individuels (stock et construction)
- Superficie urbanisée desservie par des transports en commun efficace/superficie urbanisée.

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de l'éco-construction : fiches n°4 à 6
- Sur le thème des espaces naturels : fiches n°18 à 22
- Sur le thème des nuisances : fiches n°25 à 28

Intégrer le développement durable dans les opérations d'aménagement

Contexte et Objectifs

Le Pays d'Aix bénéficie d'une forte attractivité démographique et économique. Ce dynamisme est un grand atout du territoire, mais il s'accompagne d'un développement nécessaire et constant de l'urbanisation qui pose de nombreuses questions environnementales : pressions foncières, saturation des axes routiers et différentes nuisances et pollutions

En effet, l'accueil constant de nouvelles populations et d'activités économique (taux de création d'entreprise moyen de 12,7 %) a entraîné une forte progression des constructions individuelles, collectives et d'activités, le plus souvent selon des modèles d'urbanisation fortement consommateurs d'espace et prenant peu en compte les aspects environnementaux.

Plus largement, les secteurs d'habitat et d'activité cristallisent dans leur conception, leur réalisation et leur organisation de multiples enjeux de développement durable : mixité des usages, évolution des attentes des usagers, gestion des déchets, consommation d'énergie, gestion des risques, gestion de l'eau...

De manière à maîtriser cette croissance, à réduire les impacts de ces aménagements sur le territoire et à optimiser leurs performances environnementales, la Communauté du Pays d'Aix souhaite intégrer le développement durable dans chaque opération de création ou de requalification dont elle assure la maîtrise d'ouvrage ou qu'elle accompagne. Ainsi, chaque projet devra prendre en compte l'environnement ainsi que les dimensions sociales et économiques dans les choix d'aménagement et de construction.

Dans ce cadre, la CPA souhaite plus particulièrement réaliser des quartiers durables exemplaires, en appliquant deux principes :

- ces nouveaux quartiers doivent être pensés en cohérence avec le territoire ;
- ils doivent permettre de diffuser des bonnes pratiques sur l'ensemble des projets d'aménagement.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Rédaction du guide « Piloter un quartier durable en Pays d'Aix » / Communauté du Pays d'Aix / 35 000 € (50% RÉGION)
- Rédaction du guide « Réaliser un quartier durable en Pays d'Aix » / Communauté du Pays d'Aix / 28 000 € (50% RÉGION)
- Démarche d'amélioration de la qualité énergétique et environnementale sur les zones d'activités communautaires et sur l'habitat, soutenue par le programme AGIR de la Région PACA (2007-2010)



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Diffuser les travaux « AGIR zones d'activité » sur la qualité énergétique et environnementale des zones d'activité	Le programme « AGIR » vise à tester des outils permettant l'intégration du développement durable dans certaines d'activité, notamment sur le domaine de l'énergie. L'action qui s'est déroulée entre 2010 et 2010 fera l'objet de communication, plaquettes, manifestations, etc.	CPA aménagement	30 000€
Participer au projet CATMED « Quartiers durables en Méditerranée »	Identifier et diffuser les guides et les bonnes pratiques des quartiers durables en lien avec le projet CATMED : – Indicateurs liés à tous les aspects DD (référentiel) – Outils d'évaluation communs (25 indicateurs) – Échanges d'expériences	CPA – Direction Planification urbaine/ observatoires	80 000€ (75% FEDER)
Réalisation d'opérations de quartiers « durables » dans les communes	Plusieurs projets de quartiers qui seront construits suivent les principes du développement durable sur Venelles, Coudoux, Aix-en-Provence...	CPA Communes	80 000€ (75% FEDER)

Indicateurs de suivi

- Taux d'opérations nouvelles avec présence de clauses particulières dans les règlements d'urbanisme et les Cahiers des Charges de Cession de Terrain
- Nombre de bâtiments labellisés dans les nouvelles opérations
- Évolution de la desserte en Transports en commun et modes doux des différents secteurs d'intervention
- Évolution de la desserte en modes doux des différents secteurs d'intervention

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication, sensibilisation, formation :	fiches n°1 à 3
Sur le thème de l'urbanisme :	fiche n°4
Sur le thème des entreprises :	fiches n°9 et 10

Inciter et réaliser des opérations de réhabilitation, d'éco-construction et éco-gestion des bâtiments

Contexte et Objectifs

En raison de son attractivité démographique et urbaine, le territoire connaît chaque année un nombre important de nouvelles constructions, dont une majorité de logements individuels. La construction est également liée à l'accueil d'entreprises ou aux bâtiments publics, nécessaires au maintien d'un bon niveau des services. Pour maîtriser les impacts environnementaux, la CPA et ses partenaires souhaitent privilégier la réhabilitation, anticiper la mise en œuvre des objectifs des lois Grenelle concernant la performance énergétique des bâtiments et favoriser l'éco-construction.

Il s'agira de poursuivre les efforts de réalisation de bâtiments éco-construits et éco-gérés et sur la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation.

À travers un ensemble d'actions d'incitation des acteurs, la CPA souhaite multiplier le nombre d'opérations réalisées sur le territoire.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Réhabiliter les piscines communautaires / Communauté du Pays d'Aix / 7 piscines : 560 000 € entre 2006 et 2013
- Construction de piscines communautaires selon la démarche HQE et chaufferie 100% bois : Piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau / Communauté du Pays d'Aix / 10 M€ TTC
- Animer la concertation avec les bailleurs sociaux sur le thème du développement durable et de la stratégie énergétique (maîtrise des énergies, sensibilisation des locataires aux économies d'énergies, etc.) / CPA - Association Régionale HLM PACA et Corse / Entre 2005 et 2009 : 6 000 €
- Mettre en place une éco-conditionnalité des aides auprès des bailleurs sociaux / CPA - Habitat - Énergie



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Réhabilitation des locaux du Grand Site Sainte Victoire à Beurecueil	Construction d'un nouveau siège BBC (Bâtiment Basse Consommation)	Grand Site Sainte-Victoire	2,2 M€
Diffuser les travaux « AGIR habitat » sur les préconisations relatives à l'énergie	Le programme « AGIR » vise à tester des outils permettant l'intégration du développement durable dans certains domaines d'activité, notamment sur le domaine de l'énergie. L'action qui s'est déroulée entre 2010 et 2010 fera l'objet de communication, plaquettes, manifestations, etc.	CPA aménagement – habitat – énergie	30 000€
Réhabiliter le patrimoine communautaire et réaliser des opérations d'éco-construction et d'éco-gestion	Construction d'un équipement aquatique à Venelles selon la démarche HQE et chaufferie bois	CPA – Direction de la Maîtrise d'Ouvrage	20 M€ TTC
	Réhabilitation de la piscine Yves Blanc (objectif économie d'énergie, gestion de l'eau...) selon diagnostic préalable	Direction de la Maîtrise d'Ouvrage	3,750 M€ TTC
	Réhabilitation de la piscine de Pertuis (objectif économie d'énergie, énergie renouvelable, gestion de l'eau...)	Direction de la Maîtrise d'Ouvrage	4,160 M€ TTC
Encourager la rénovation thermique des maisons individuelles à l'aide d'un diagnostic gratuit et de solutions de financement	Élargir la sensibilisation du public de l'énergie aux constructions durables en mettant en place un partenariat avec Association « Bâtiment Durable Méditerranéen » et en réalisant des diagnostics chez les particuliers	CPA – Association "Bâtiment Durable Méditerranéen"	

Indicateurs de suivi

- Part des projets de réhabilitation intégrant des objectifs de performances environnementales

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication et sensibilisation : fiches n°1 à 3
- Sur le thème de l'énergie : fiches n°6, 29 et 30
- Sur le thème des déchets : fiches n°14 à 17
- Sur le thème des nuisances : fiches n°25 à 28

Renforcer les observatoires environnementaux

Contexte et Objectifs

Sur certaines thématiques telles que la qualité de l'air et le bruit, la Communauté du d'Aix a déjà mis en place des outils d'évaluation des sources de nuisances et des pollutions. En particulier des plateformes de modélisation ont été développées afin d'apprécier l'incidence des projets d'aménagement et d'actions sur la qualité de l'air et le bruit. Un observatoire des déplacements permet également de suivre l'évolution des pratiques de mobilité. Il est donc nécessaire de développer et de faire vivre ces outils de modélisation et de simulation, de mettre en place des indicateurs de suivi et de développer les sujets qui n'ont pas encore été abordés.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Modéliser les polluants atmosphériques / ATMO PACA et AIRFOBEP / 150 000 €
- Cartographier les nuisances sonores / Communauté du Pays d'Aix / 85 000 €
- Observatoire des déplacements / Communauté du Pays d'Aix / 100 000 €
- Observatoire régional de l'énergie / Région PACA
- Réalisation d'un bilan carbone du territoire

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Réaliser des scénarios d'aménagement pour étudier l'impact sur les pollutions (plan de circulation, piétonisation...)	En partenariat avec la Ville d'Aix en ATMO PACA, la CPA souhaite poursuivre le projet de modélisation de la qualité de l'air, en l'appliquant directement sur le territoire par le biais d'une expérimentation sur des « Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air ».	CPA	260 000€
Mise en place d'un observatoire des nuisances sonores « plateforme bruit Provence » pour suivre l'évolution du bruit sur le territoire.	En complément des études de bruit réalisées depuis 2006, la CPA envisage de mettre en place un réseau de mesure permanent du bruit afin de suivre l'évolution de cette nuisance sur le long terme.	Communauté du Pays d'Aix, ACOUCITE, ATMO PACA, CPIE	200 000€/an

Indicateurs de suivi

- Évaluation qualitative argumentée, sur un barème de 1 à 10 de l'évolution des observatoires et de leur utilisation en tant qu'outils d'aide à la décision

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème des nuisances : fiches n°25 à 27

Sur le thème de l'énergie : fiche n°30

Encourager la prise en compte du développement durable dans les activités culturelles et sportives



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Contexte et Objectifs

L'implication du gouvernement français dans une stratégie de développement durable conduit les Ministères en charge des activités culturelles et sportives (Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et Ministère de la Culture) à engager des actions de formation, de concertation et de communication sur cette thématique.

Ainsi, il existe un Agenda 21 du sport français qui explicite les relations que le sport peut et doit entretenir dans une perspective de développement durable. Cet Agenda 21 est décliné dans une charte du sport et développement durable.

Cette charte s'apparente aux chartes adoptées par les entreprises dans le cadre de la loi RES (Responsabilité Environnementale et Sociale).

De la même façon, Le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé dans une démarche éco-responsable (achats, fonctionnement, gestion de l'immobilier), répondant aux exigences environnementales issues du Grenelle de l'environnement. Le Ministère entend, de surcroît, promouvoir ses politiques (patrimoine, architecture, équipements culturels, diversité culturelle, « culture pour chacun »...) comme fondamentalement porteuses de développement durable.

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Décliner la charte « sport et développement durable » sur les manifestations organisées ou financées par la Communauté du Pays d'Aix	Définir une stratégie avec les associations sportives du territoire, les aider dans la prise en compte du développement durable Mettre en place un éco-conditionnalité des aides...	Communauté du Pays d'Aix, Université de Provence Office municipal du Sport	
Introduire des éléments de développement durable dans l'organisation des événements culturels, notamment dans le cadre du festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence.	Éco-conception du festival, production, tournées, sur les principes du management environnemental, notamment sur la question des déchets et déplacements.	Association du festival d'Art Lyrique	

Indicateurs de suivi

- Nombre d'événements culturels et sportifs introduisant les principes de développement durable

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
- Sur le thème des déchets : fiches n°14 à 16
- Sur le thème des espaces naturels : fiches n°18 à 22
- Sur le thème des nuisances : fiches n°25 à 28

Mobiliser les entreprises sur leurs pratiques

Contexte et Objectifs

Le Pays d'Aix est un territoire qui bénéficie d'une forte attractivité économique. Ce développement est porteur d'emplois et de richesses pour le territoire, ce qui est un véritable atout. Pour autant, ce développement pose des questions environnementales : pressions foncières, saturation des axes routiers et différentes nuisances et pollutions. Le traitement de certains de ces enjeux relève de la mise en œuvre de politiques publiques. C'est pourquoi, dans le cadre de sa Charte vers un Développement Durable, la CPA souhaite mobiliser les entreprises sur la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Développement de Plans Déplacements Entreprises à l'échelle des zones d'activité / CPA- Direction PDU-PDE / 40 000 € / an en fonctionnement + financement Régional Ademe/Région
- Mise œuvre du PDIE du GIVHA (Groupement des Industriels de la Haute Vallée de l'Arc), PDIE pilote au niveau national / GIVHA en partenariat avec la CRAM, ADEME, REGION

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Diffuser les résultats de la démarche AGIR auprès des entreprises	Parmi les résultats de la démarche Agir, des outils de sensibilisation et mobilisation des entreprises seront remis aux collectivités participantes.	CPA-Région PACA	
Signature d'une convention entre la Chambre des métiers et la CPA intégrant le développement durable	Information des entreprises artisanales du territoire au travers notamment des 2 grands domaines d'intervention que sont les économies d'énergie et la gestion des déchets.	Chambre des Métiers	5 000€
Créer un réseau des entreprises ou zones d'activité éco responsables	Depuis 2009, un réseau des entreprises ou associations de zones est né sous l'impulsion de l'ARPE. A partir de 2010, l'ARPE lance un appel à projet pour inciter les entreprises à se lancer dans des politiques de développement durable coordonnées	Agence Régionale pour l'Environnement	

Indicateurs de suivi

- Part d'associations d'entreprises menant une sensibilisation auprès de leurs adhérents
- Nombre de PDE, PDA ou PDIE en place ou initiés
- Montant des subventions éco conditionnées aux associations de zones – si pas d'actions sur ce sujet, pas d'indicateur sur ça.

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiche n°3

Créer et Accueillir des entreprises de la filière environnementale

Contexte et Objectifs

Le Pays d'Aix est un territoire qui bénéficie d'une forte attractivité économique. Ce développement est porteur d'emplois et de richesses pour le territoire, ce qui est un véritable atout. Au travers de la Charte, la Communauté du Pays d'Aix souhaite s'engager sur le développement d'une économie environnementale. Cela signifie notamment développer l'accueil d'entreprises travaillant dans les filières environnementales (énergies renouvelables, filières bois, éco-construction, gestion de l'eau et des déchets...).

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Animer le pôle de compétitivité sur les Risques / Pôle de Compétitivité « gestion des risques et vulnérabilité des territoires »
- Animer un pôle de compétitivité sur l'énergie (cap énergie)
- Dédier un poste au sein de l'agence de développement dans l'accueil des entreprises « environnementales » / Pays d'Aix Développement

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Définir une stratégie d'accueil des éco-entreprises :	<ul style="list-style-type: none"> - évaluer le potentiel du territoire, - formaliser une stratégie d'ensemble, cohérente, sur le territoire qui s'inscrit dans des objectifs de « croissance verte » - définir des outils d'accueil à développer 	CPA	
Accueillir des entreprises du secteur énergie sur le site d'ITER	Créer une zone d'activités dédiée aux entreprises du secteur de l'énergie à proximité du site ITER.	CEA Cadarache – CPA Direction du Développement économique	

Indicateurs de suivi

- Nombre d'entreprises vendant ou produisant des produits ou services liés au marché du développement durable/environnement

Liens vers des fiches projets complémentaires

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| Sur le thème de la communication : | fiches n°1 à 3 |
| Sur le thème des déchets : | fiches n°14 à 16 |
| Sur le thème des espaces naturels : | fiches n°18 à 22 |
| Sur le thème des nuisances : | fiches n°25 à 28 |

Soutenir et favoriser une agriculture de proximité et de qualité

Contexte et Objectifs

Les surfaces agricoles du Pays d'Aix couvrent 32 000 ha soit 25 % de la surface du territoire. Entre 1979 et 2000, le territoire a perdu 12,5% de sa SAUée (Surface Agricole Utilisée) et le nombre d'exploitants a baissé de 39 %. Une des pistes pour soutenir la filière agricole est de travailler sur la qualité des produits et donc des pratiques. Cela concerne en particulier la consommation raisonnée de l'eau et la qualité des eaux rejetées dans le milieu. L'objet serait de faire évoluer l'agriculture traditionnelle dans l'utilisation des intrants, des pesticides et des ressources et de s'orienter progressivement vers une agriculture raisonnée voire biologique, un des objectifs du Grenelle de l'environnement est de tendre vers une agriculture à haute valeur environnementale (HVE) qui doit en particulier se traduire par 20 % d'alimentation issue de l'agriculture biologique dans les collectivités en 2012.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Gestion des déchets / mise en place d'un programme d'aide au traitement des déchets et des pollutions d'origine agricole / Communauté du Pays d'Aix / 35 000 €
- Gestion de la ressource en eau / mise en place d'une réflexion sur la gestion de l'eau sur la Communauté du Pays d'Aix / 131 350 €
- Aide à l'élaboration des Contrats d'Agriculture Durable sur le pays d'Aix et réflexion sur les Mesures Agro Environnementales Territorialisées / Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt / 10 000€ par an jusqu'en 2011

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Aider à la gestion de la ressource en eau (suite de l'étude menée sur la précédente charte)	ASA CPA	
Assurer l'approvisionnement en produits agricoles biologique dans la restauration collective	Certaines communes	

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitation en bio
- Nombre de contrats MAEt engagés
- % d'alimentation en bio dans les cantines des collectivités

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème de l'agriculture : fiches n°11 à 13



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Valoriser les produits locaux, faciliter les circuits courts

Contexte et Objectifs

Le soutien de la filière agricole passe par la communication sur les produits locaux et l'aide à leur commercialisation au niveau local. Le développement des filières courtes permettrait de réduire les transports et rendrait l'agriculture plus viable sur le territoire. Cet objectif de développer les circuits courts et locaux de distribution nécessite de :

- Identifier et valoriser les produits locaux pour les faire connaître ;
- Faciliter la consommation de produits locaux ;
- Organiser et promouvoir des filières courtes et locales.

L'ensemble de ce projet pourrait être coordonné dans la Charte Agricole et au sein du projet européen « Rururbal. »

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

Actions issues de la Charte agricole :

	Nom de l'action		Porteur	Budget prévisionnel
Objectif 1 : Faire connaître et reconnaître l'agriculture du Pays d'Aix,	Restauration du lien entre urbains et agriculteurs	programme de découverte de l'agriculture & plaquette d'information	Communauté du Pays d'Aix	2008-2009 : 32500 € Entre 2004 et 2009, 9600 élèves ont participé à ce programme
		soutien aux manifestations agricoles	Associations et organismes à caractère agricole	Budget : 442 000 €
Objectif 2 : Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix	Organisation et mise en synergie des événements sur la CPA	organisation d'un événement annuel « terres de Provence »	Communauté du Pays d'Aix	Budget chaque année (2003-2009) : 450 000 €
	Projet de création de Maison des Terroirs	réflexion sur la maison des terroirs du pays d'Aix	Office de tourisme d'Aix-en-Provence	Non défini
	Promotion des produits agricoles auprès des institutions et entreprises locales	promotion locale des produits des terroirs guide des vins et film « parfums de terroirs »	Communauté du Pays d'Aix	Budget 2008-2009 : 34 000 €
	Promotion des produits agricoles auprès des institutions et entreprises locales	promotion locale des produits des terroirs démarche terres de Provence	Communauté du Pays d'Aix	Budget 2009 : 60 000 €
Objectif 3 : Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix	Développement du marché local	développer la vente directe sur le pays d'Aix projet rururbal	Communauté du Pays d'Aix	Budget 2009-2011 : 195 000 € dont 146 250 € financés par le FEDER
	Appui aux démarches « qualité »	appui aux démarches d'identification de l'origine du pays d'Aix	Association et Organismes de gestion des AOC / IGP et Vins de Pays	Budget : 51 000 € (hors manifestations de promotion)
	Appui aux démarches « qualité »	appui à la marque « nutrition méditerranéenne en Provence » sur le pays d'Aix	Union Nutrition Méditerranéenne en Provence, Institut méditerranéen du vin, de l'alimentation et de la Nutrition Préventive, Chambre d'agriculture 13	Budget 2004-2009 : 41 900 €

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Réaliser un diagnostic complet du potentiel de production locale et de la réalité des circuits commerciaux	CPA, chambre d'agriculture	
Développer et valoriser la présence des producteurs locaux sur les marchés communaux (création de supports visuels, animation)	Chambre d'agriculture/ communes/CPA	
Développer les marchés de vente semi-gros (limiter les transports et déplacements, recréer du lien social en incitant les consommateurs à s'organiser pour partager)	En cours via la Charte agricole	
Développer la portée de la marque « Terres de Provence » et le site internet. Faire connaître les productions agricoles locales (événement communication)=CPA, chambre d'agriculture		
Encourager, favoriser les AMAP par des aides. Désigner un chargé de mission pour comprendre leurs besoins et les moyens à mettre à leur disposition.	CPA	
« Nos emplettes sont nos emplois ! ». Acheter local, montrer l'exemple dans tous les établissements publics où il y a de la restauration (cantine scolaire, restauration collective)	CPA + communes	

Indicateurs de suivi

- Nombre AMAP et autres formes de circuits courts
- Actions de communication engagées sur les produits locaux
- % de produits bio dans les cantines des collectivités

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème de l'agriculture : fiches n°11 à 13

Aider la filière agricole à se diversifier

Contexte et Objectifs

Les surfaces agricoles du Pays d'Aix couvrent 32 000 ha soit 25 % de la surface du territoire. Entre 1979 et 2000, le territoire a perdu 12,5% de sa SAUée (Surface Agricole Utilisée) et le nombre d'exploitants a baissé de 39 %. L'agriculture au-delà de sa mission d'alimentation rend de nombreux services à la collectivité (maintien des paysages, entretien des chemins, réduction du risque incendies...). Valoriser ces services que ce soit au niveau de la communication ou financièrement, pourrait soutenir la filière. Par ailleurs, il apparaît que la diversification des activités rend moins fragile les exploitations aux variations du marché des matières premières et doit permettre aux agriculteurs de renforcer leurs revenus.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

Actions issues de la Charte agricole :

	Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Gestion des risques	remise en culture d'espaces stratégiques, augmentation des coupures agricoles DFCI	Communauté du Pays d'Aix	Budget : 54 600 € sur un total de 140 600 €
	animation pastorale	Communauté du Pays d'Aix	Budget 2008 : 49 800 €
Agritourisme	développer l'agritourisme	Communauté du Pays d'Aix	Budget 2009 : 44 300 €
	Mettre en place les Contrats d'Agriculture Durable	Convention CPA (Direction de l'Économie), DDAF et CNASEA	Budget estimé : 50 000€
Objectif 3 : Améliorer la valorisation et la commercialisation des productions agricoles du Pays d'Aix (Soutien technico-économique - Projets de diversification)	appui à la filière « plantes aromatiques et médicinales »	Association Régionale de Gestion des Espaces Naturels Aromatiques, Aromates de Provence (COPAMIVAR)	Budget 2004- 2009 : 25 700 €
	appui à la restructuration du réseau des caves coopératives du Pays d'Aix	- Alliance Sainte Victoire / vallée du rosé - Projet Trévasse : Cellier des 4 Tours à Venelles, Cellier d'Eguilles - Vignerons de Rognes et Château Beaulieu	Budget 2005 : 1 700 €. Frais de stockage SAFER : 8 500 € appartenant à la ville d'Aix-en-Provence. Le montage financier est en cours. Budget 2005 : 3 800 € et 2009 : 4 700 €
	appui aux grandes cultures	Multiples	Budget : 1 800 € sur un total de 3 600 € Budget : 7 000 € (hors essai diester)
	faisabilité du développement de la production d'amandes	Chambre d'agriculture 13	Budget 2007/2009 : 18 500 € sur un total de 61 700 €

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Initier l'élaboration d'une MAET « DFCi » permettant d'inciter à la reconquête agricole dans les massifs, en partenariat avec les régions et le Conseil Général.		
Mettre en place les mesures de gestion patrimoniale sur le périmètre de la Trame Bleue.	Réflexion en cours dans le cadre du SCOT ou de la charte agricole	

Indicateurs de suivi

- Nombre d'expériences engagées
- Nombre de contrats MAEt signés
- Surface pâturée

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème de l'agriculture : fiches n°11 à 13
Sur le thème des espaces naturels : fiches n° 19 à 22

Prévenir la production des déchets à la source

Contexte et Objectifs

Depuis 2003, la Communauté du Pays d'Aix gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, elle a mis en place le système de tri-sélectif qui progresse année après année ; la collecte en porte à porte se développe, l'information et l'offre de services progressent. Naturellement, le taux de déchets triés progresse et le niveau de valorisation est élevé. Pour autant, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés reste stable autour des 700 kg par habitants par an. L'objectif de cette action est donc de réduire le volume global de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire. Cette action sera formalisée et approfondie dans le cadre du Programme local de Prévention des déchets, en cours d'élaboration au sein des services de la CPA.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

– Distribuer des composteurs chez les particuliers / CPA – Direction Collecte des Déchets / 331 000 € depuis 2006.

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Élaborer un programme local de prévention des déchets au sein de la CPA.	Guider les consommateurs vers l'achat éco-responsable Informier sur les comportements limitant ou évitant la production de déchets. Développer les retours des conditionnements en consigne	CPA – Direction Collecte des Déchets	
Proposer des solutions de compostage individuel	Depuis 2008, la CPA distribue gratuitement des composteurs individuels pour les logements non collectifs	CPA – Direction Collecte des Déchets	
Développer, créer, gérer des « ressourceries »	Certains déchets peuvent encore avoir une seconde vie, après une « remise à neuf » légère : c'est l'objet des ressourceries. La CPA initie la réflexion en réalisant en 2011 une étude d'opportunité	CPA - Direction Traitement des Déchets Ménagers	20 000€

Indicateurs de suivi

- Suivi de la quantité de déchets par habitants
- Tonnage de déchets compostés
- Mettre en place des indicateurs globaux, par exemple sur la production mensuelle et annuelle de déchets par commune et communiquer les informations recueillies.

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème des déchets : fiches n°14 à 17

Optimiser la collecte sélective

Contexte et Objectifs

Depuis 2003, la Communauté du Pays d'Aix gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. En 2008, la CPA a engagé une démarche de modernisation de la collecte des déchets et de la qualité du service proposé. Dans ce cadre, elle poursuit le développement du tri sélectif qui progresse année après année : la collecte en porte à porte se développe, l'information et l'offre de services progressent. La CPA souhaite également améliorer la performance de la collecte sélective, poursuivre ses actions d'optimisation et d'harmonisation du mode de collecte et maintenir l'accent sur la sensibilisation des habitants.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Développement de la collecte sélective en porte à porte dans 32 communes de la Communauté du Pays d'Aix / Communauté du Pays d'Aix /
- Adaptation des contenants et les modes de collecte en fonction du type d'habitat (secteur rural, semi-urbain, urbain...)
- Poursuivre le développement et l'harmonisation du mode de collecte sélective en mode Biflux
- Poursuivre le programme d'acquisition de dispositifs enterrés pour les déchets (tri + OM)

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Opportunité de faire évoluer la collecte centre-ville	Réflexion sur les modes de collecte en hypercentre urbain	CPA – Direction Déchets	En cours d'évaluation
Poursuivre le programme de développement de la collecte sélective en porte à porte : Action engagée sur Vitrolles	Depuis 2002, la collecte sélective a été étendue à 32 communes du territoire. En 2010, la commune de Vitrolles bénéficiera à son tour de ce service.	CPA – Direction Collecte des Déchets	En cours d'évaluation
Adapter les contenants et les modes de collecte en fonction du type d'habitat (secteur rural, semi-urbain, urbain...)		CPA - Direction Traitement des Déchets Ménagers	En cours d'évaluation
Poursuivre le développement et l'harmonisation du mode de collecte sélective en mode Biflux		CPA - Direction Traitement des Déchets Ménagers	En cours d'évaluation
Poursuivre le programme d'acquisition de dispositifs enterrés pour les déchets (tri + OM)			

Indicateurs de suivi

- Indicateur de performance : Évolution de l'indicateur de déchets triés / déchets produits
- Indicateur de valorisation : Évolution de la quantité de déchets valorisés en filière

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème des déchets : fiches n°14 à 17

Renforcer les structures de collecte et traitement des déchets ménagers

Contexte et Objectifs

Depuis 2003, la Communauté du Pays d'Aix gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Dans ce cadre, elle a mis en place le système de tri sélectif qui progresse année après année ; la collecte en porte à porte se développe, l'information et l'offre de services progressent. Pour autant la CPA souhaite renforcer l'offre en structure de traitement et de collecte des déchets ménagers, permettant d'améliorer le service, de maîtriser les coûts et de mener une politique environnementale ambitieuse (énergie, certification ISO 14 001).

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Traiter les lixiviats par la gestion d'une plateforme de compostage / Communauté du Pays d'Aix / 300 000 € d'investissement réalisés
- Exploiter le 3^e bassin du CSDU de l'Arbois en mode bioréacteur / Communauté du Pays d'Aix/ 14 000 000 €
- Gérer le CSDU de l'Arbois selon un SME certifié ISO 14 001 / Communauté du Pays d'Aix / 12 000 €
- Valoriser les Biogaz / CPA - Direction Traitement des Déchets - Cofely / 3 500 000 € investissement Cofely

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Construire un centre de tri communautaire		CPA - Direction Traitement des Déchets	Programmation : 15 000 000 €
Améliorer le maillage des déchetteries	Renforcement du maillage afin que chaque habitant se trouve à moins de 10 mn d'une déchetterie.	CPA - Direction Traitement des Déchets	Programmation : 2 270 000 €
Construire un centre de traitement de la Matière Organique		CPA - Direction Traitement des Déchets	40 000 000 €

Indicateurs de suivi

- Évolution du taux de déchets triés / type de production
- Évolution de la quantité de déchets valorisés

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
 Sur le thème des déchets : fiches n°14 à 17

Développer les filières spécifiques au traitement des déchets d'activités

Contexte et Objectifs

Une partie importante des déchets produits sur le territoire échappe à la compétence de la CPA : les déchets d'activités. Depuis 2005 un ensemble d'acteurs industriels ou agricoles se sont engagés dans des démarches de gestion des déchets d'activités. La nouvelle charte cherche à approfondir encore ce thème.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Favoriser la collecte et le recyclage des déchets plastiques agricoles / CPA- Chambre d'agriculture / 20 000 € entre 2004 et 2007
- Récupérer les produits phytosanitaires non utilisés / Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- Mettre en œuvre la collecte sélective sur les zones d'activités du territoire / GIHVA (Haute Vallée de l'Arc)
- Association du pôle d'activités d'Aix-en-Provence et d'Aix-Pioline, Vitropole / 230 000 € engagés pour la mise en place sur les 3 zones

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Promouvoir le traitement, tri et le recyclage des déchets d'activité	Convention signée en 2010 entre la Chambre des métiers et la CPA pour intégrer le développement durable aux pratiques des artisans. En 2011, il est prévu de s'attacher aux déchets des boulangers pâtisseries.	Chambre des Métiers	9 000 €

Indicateurs de suivi

- Évolution du tri des déchets sur les zones d'activités ayant mis en place un système de collecte

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
- Sur le thème des entreprises : fiches 9 et 10
- Sur le thème des déchets : fiches n°14 à 17



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Définir une trame verte et bleue à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix déclinée dans chaque commune

Contexte et Objectifs

Le Grenelle de l'environnement a souligné l'importance de préserver les grandes continuités écologiques du territoire. Il a défini plusieurs outils pour leur identification et préservation. D'ici à 2012 les Régions en partenariat des DREAL devront définir leur schéma régional de cohérence écologique (SCRE). Les SCOT et documents d'urbanisme communaux sont des outils de déclinaison au niveau territorial des trames vertes et bleues. Le territoire de la CPA dispose de grandes entités écologiques emblématiques mais il subit également de grosses pressions foncières liées à son attractivité économique qui se traduisent par un étalement urbain et un mitage des paysages. La préservation des grandes continuités écologiques du territoire apparaît comme un enjeu majeur de la préservation du patrimoine naturel.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

– Réaliser un inventaire des richesses paysagères et patrimoniales. / Communauté du Pays d'Aix, (Direction Environnement, Direction de l'Économie), opérateurs des sites Natura 2000 / 30 000€

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Définir les grandes continuités écologiques du territoire (trames vertes et bleues)	CPA	Étude en cours dans le cadre du SCOT
Identifier les points de rupture des continuités (interface Trame verte et bleue et espaces urbains) et définir des outils pour restaurer ces espaces	CPA	Étude en cours dans le cadre du SCOT
Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire	CPA, opérateurs des sites Natura 2000	

Indicateurs de suivi

– Nombre de communes dotées d'une Trame Verte ou Bleue

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
 Sur le thème de l'urbanisme : fiche n°4

Protéger durablement les espaces naturels emblématiques

Contexte et Objectifs

La Communauté du Pays d'Aix jouit d'une richesse biologique remarquable : les espaces naturels et agricoles couvrent 80 % de sa superficie et 51 % de son territoire est concerné par un périmètre réglementaire en faveur de la biodiversité. Si les grandes entités naturelles sont bien identifiées (Montagne Sainte-Victoire, Chaîne de l'Étoile, Vallée de la Durance, Massif du Régagnas...), il convient de référencer et hiérarchiser les différents enjeux liés à tous les espaces naturels afin d'y mettre en œuvre des actions de prévention et/ou une gestion durable.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Mettre en œuvre le projet de territoire du grand site Sainte-Victoire. / Syndicat Mixte Départemental du Grand Site Sainte-Victoire / Investissement estimé 1 million d'euros par an, fonctionnement estimé 1 125 000€.
- Élaborer un projet de conservation et de valorisation du patrimoine culturel sur Sainte-Victoire / Syndicat Mixte Départemental du Grand Site Sainte-Victoire / (bâti, archéologie, paléontologie) : environ 100 000 €/an
- Mettre en place les schémas locaux de gestion cynégétique / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Fédération départementale des chasseurs 13 / Budget estimé: entre 161 040 et 871 640 €.

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Accompagnement du réaménagement d'une carrière en réserve naturelle	Partenariat Durance Granulats, CPIE à Peyrolles, LPO	
Poursuivre la mise en œuvre des Docob sur les sites Natura 2000	CPA, DREAL, GSSV	
Assurer une véritable protection des paysages remarquables par des formes réglementaires appropriées (classement de site, trame verte et bleue, EBC...) : Accompagner le projet de classement du massif de Concors	DREAL, GSSV	
Inciter les communes à préserver les espaces naturels « quotidiens »	CPA	
Suivi de l'Aigle Royal sur la Montagne Sainte-Victoire	Grand Site Sainte-Victoire, LPO	
Mettre en œuvre un programme de protection et de valorisation des papillons	GSSV	20 000 €

Indicateurs de suivi

- Contrats Natura 2000 signés (nb et surface)
- Nouvelles protections réglementaires créées (classement de site, réserves naturelles créées...)
- Nombre de sites dégradés réhabilités

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3

Assurer l'accès aux espaces verts ou naturels de de qualité, condition de la densification

Contexte et Objectifs

Le Pays d'Aix offre une richesse paysagère caractéristique de la Provence : espaces naturels et espaces agricoles : forêts, vignes, oliveraies..., bâtis provençaux, activités humaines passées... De plus, on trouve la nature à proximité des zones urbaines. Ces vastes espaces offrent un agréable cadre de vie, des zones de respiration et de tranquillité pour la population locale, ils sont également le support d'activités de découverte et de sport de nature. Plusieurs études démontrent que la proximité d'espaces verts, naturels ou calmes a un impact sur la santé ainsi que sur le stress.

Le renforcement de l'accès pour tous à la nature et le développement d'une « nature ordinaire » en ville sont donc des objectifs qui lient la qualité du cadre de vie à des dimensions sanitaires. Ces objectifs doivent donc être traités en lien avec les questions d'urbanisation car il faut préserver la place des espaces verts en ville, et préserver les grands espaces naturels du territoire.

De plus, la présence de grands espaces naturels emblématiques aux abords des zones urbanisées ne doit pas faire oublier le rôle que peut jouer la nature en ville. Elle présente en effet plusieurs atouts que ce soit pour la biodiversité, nos villes hébergent des espèces spécifiques, ou que ce soit pour l'homme. Ces espaces de tranquillité participent en particulier au bien être des habitants. Le renforcement de l'accès pour tous à la nature et le développement d'une « nature ordinaire » en ville sont des objectifs à développer sur le territoire de la CPA. Par ailleurs, une réflexion peut être engagée sur la gestion mise en œuvre sur ces espaces. En réduisant les interventions et en allant vers des pratiques de gestion différenciée, la qualité globale de ces espaces s'en trouvera améliorée.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

– Création de jardins familiaux à Corsy, Aix-en-Provence / Ville d'Aix. CPIE du Pays d'Aix / 102 000€

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Aider à la préservation de la faune urbaine (oiseaux, reptiles, mammifères...) en mettant en place des abris artificiels et en créant des réservoirs.	Refuges LPO dans les espaces verts et les établissements scolaires	Étude en cours dans le cadre du SCOT
Identifier, préserver et valoriser les arbres remarquables	GSSV	10 000 €

Indicateurs de suivi

- Action de gestion différenciée engagée par les communes (à décliner : nombre de salariés formés, surface concernée...)
- Espaces de nature en ville préservés aux PLU
- Part des logements avec des espaces naturels ou verts à moins de 1 km
- Part des espaces verts ouverts au public desservis par des TC ou des liaisons douces (bois, forêt, etc.)

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème de l'urbanisme : fiches n°4 et 5

Encadrer les activités de loisirs sur les espaces naturels

Contexte et Objectifs

Les grands espaces de nature du territoire contribuent à son attractivité. Les activités de pleine nature et la découverte des milieux naturels s'y expriment pleinement. Cependant il apparaît que cette fréquentation n'est pas uniforme sur le territoire, certains secteurs de taille variable subissent parfois une fréquentation élevée pouvant avoir un fort impact sur la nature (Croix de Provence et prieuré sur Sainte Victoire) alors que d'autres restent méconnus. Par ailleurs l'accès libre du public ne doit pas conduire à la dégradation des milieux du fait d'une sur fréquentation ou de pratiques destructrices (ex : sports mécaniques), elle nécessite un encadrement des mesures de prévention, de la concertation et, si nécessaire, des aménagements appropriés.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

– Réaliser un réseau vert en Pays d'Aix / CPIE du Pays d'Aix, Ville d'Aix, GSSV / 20 à 30 000€ par an

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Mener des actions d'aménagement sur les bords des cours d'eau pour permettre aux habitants de se réapproprier leurs rivières tout en respectant des zones de tranquillité pour la faune	Syndicats de rivière	
Charte des activités de pleine nature de Sainte-Victoire	GSSV	
Entretien des chemins ruraux (action sur le débroussaillage) / Communes (action prévue sur la charte précédente mais non mise en place)		

Indicateurs de suivi

- Linéaire de sentiers et/ou d'itinéraires pour « modes de transports doux » identifiés, aménagés
- Nombre de sites naturels équipés (sentier d'interprétation, aménagements de type maison de la nature...)

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
 Sur le thème de l'urbanisme : fiche n°20

Poursuivre les actions de gestion durable et de protection de la forêt

Contexte et Objectifs

Un des atouts du territoire du Pays d'Aix est la présence de grands paysages de qualité. Ces paysages sont dominés par le patrimoine arboré. Le territoire est couvert par plus de 74 000 ha d'espaces forestiers soit 57 % de la surface du Pays d'Aix. Ce patrimoine naturel, atout incontestable du territoire, n'est pas toujours bien connu et subit des dégradations de deux ordres : abandon des pratiques forestières et défaut d'une gestion sylvicole adaptée, certains espaces s'enfrichent, d'autres subissent la pression foncière aux abords des zones urbaines, voire des dégradations (dépôts sauvages...). Gérer durablement la forêt c'est préserver le patrimoine naturel, assurer sa culture et son renouvellement et préserver les paysages du territoire.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Débroussailler les abords des ouvrages publics / Communes. Gestionnaires / 110 €/ha
- Réaliser les aménagements « Défense de la Forêt Contre l'Incendie » DFCL / Communauté du Pays d'Aix, Direction Environnement, Syndicat de PIDAF (Plan Intercommunal D'Aménagement Forestier) / 460 000€ par an
- Soutenir le débroussaillage chez les particuliers (permet de réduire les risques, sensibiliser les propriétaires en particulier à la frange des zones urbaines / Communauté du Pays d'Aix, GSSV / 20 000€ pour la campagne de communication)
- Mobiliser les propriétaires privés pour une gestion sylvicole durable : Développement d'une nouvelle politique d'appui aux propriétaires forestiers publics et privés / Centre régional de la propriété forestière (CRPF) / Budget plan de Développement de Massif : 20 000€ achevé en 2007

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Maintenir et favoriser des îlots de vieillissement dans la forêt favorables à une certaine biodiversité (à concilier avec les exigences DFCL)	se rapprocher du CRPF, de l'ONF et du Conseil général GSSV (ASV)	
Apporter un soutien technique et un conseil pour une meilleure prise en compte de la biodiversité aux acteurs responsables du débroussaillage obligatoire dans le cadre de la politique DFCL : mairie, propriétaires (en particulier sur les sites classés et sites Natura 2000)	(cf animations, CPA, GSSV ... qui ont été arrêtés faute de moyen) ASV (participation aux inventaires aux abords des voies DFCL sur le site de Sainte-Victoire)	
Mettre en œuvre une gestion intégrée et durable de zones débroussaillées par la création de coupures agro-pastorales et cynégétiques	GSSV	

Indicateurs de suivi

- Surface brûlée en ha / an en moyenne
- Nombre de PPR mis en œuvre
- Nombre d'ha traités en travaux DFCI
- Nombre de contrats forestiers signés sur les sites Natura 2000

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème du bois énergie : fiche n°29

Lutter contre les pollutions diffuses des cours d'eau

Contexte et Objectifs

Plusieurs cours d'eau affichent des indicateurs de qualité qui restent perfectibles sur le territoire. Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau passe par un meilleur suivi de la ressource et par la lutte contre les pollutions sous toutes ces formes : défaut d'assainissement, résidus industriels, résidus des intrants agricoles... Cette vigilance doit être accrue en particulier sur les zones d'extension de l'urbanisation pour éviter de dégrader les espaces naturels (zones humides, cours d'eau...).

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Étudier les filières de traitement et de valorisation des boues des stations d'épuration / Communauté du pays d'Aix / 10 000 €/an pour l'animation
- Diagnostiquer les systèmes d'assainissement non collectifs / Communauté du Pays d'Aix / 1 205 000 €
- Maîtriser les rejets industriels (études) / Communauté du Pays d'Aix / 25 000€
- Maîtriser les rejets pluviaux (quantitatifs et qualitatifs) / Communauté du Pays d'Aix / 1 500 000 €
- Mettre en conformité ou construire de nouvelles stations d'épuration / communes / 64 000 000 € soit environ 250 € EQ/Hab

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Étudier les solutions alternatives aux stations d'épuration : (lagunages pour les petites communes ou en complément des stations d'épuration existantes, « semi-collectif », alternative à la station d'épuration et à l'assainissement individuel...)	Certaines communes ont tenté l'expérience	
Intégrer la gestion qualitative et quantitative du pluvial dans les schémas d'assainissement, Aider à la réalisation des travaux de gestion du pluvial (réseau, traitement...)	Certaines communes ont tenté l'expérience	

Indicateurs de suivi

- Suivi de la qualité biologique et physico chimique des cours d'eau
- Nombre d'infractions et de pollutions commises (MISE ?)
- Capacité de traitement des STEP en équivalent habitant (rapports communaux)
- Nombre de solutions alternatives mises en place en équivalent habitant

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
Sur le thème de l'eau : fiches n°23 et 24

Favoriser la libre circulation des cours d'eau et préserver les zones humides



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Contexte et Objectifs

La politique de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles du territoire passe par la mise en œuvre d'une stratégie de préservation afin de favoriser certains services rendus par la nature en particulier pour limiter les risques naturels (ex : restaurer des cours d'eau en leur laissant plus de liberté dans les espaces naturels et/ou agricole qui les bordent permet de limiter les risques d'inondation dans les zones urbaines situées en aval). Il est moins coûteux pour la collectivité de préserver l'existant que de restaurer les milieux naturels.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

Mettre en œuvre les divers contrats de rivière :

- SAGE du bassin versant de l'Arc
- Contrat de Rivière de la Touloubre
- Contrat de Rivière de la Cadière
- Contrat de Rivière de la Durance
- Expérimenter de nouvelles modalités d'essartement dans la Durance / Syndicat Mixte du Val de Durance / 70 740 €

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Développer un programme de préservation et de restauration écologique des ripisylves	Syndicat de gestion des rivières	
Élaboration du SAGE du bassin versant de l'Arc	SABA	

Indicateurs de suivi

- Nombre d'obstacles à la libre circulation des migrateurs et nombre d'obstacles traités
- À définir en accord avec les pratiques (Agence de l'eau ?) / nombre d'événements inondations ? mesures des risques naturels

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
- Sur le thème des trames bleues : fiche n°18
- Sur le thème de l'eau: fiches n°23 et 24

Améliorer la qualité de l'air intérieur

Contexte et Objectifs

Nous passons de 70 à 90% de notre temps dans des espaces clos. Or, au début des années 80, l'Organisation Mondiale de la Santé a attiré l'attention sur les effets sanitaires d'une qualité de l'air intérieur dégradée. Depuis une vingtaine d'années, nous assistons à une augmentation des allergies et de l'asthme, dont les causes suspectées se trouvent souvent dans les logements.

La problématique de l'air intérieur doit être plus largement prise en compte, notamment à deux niveaux :

- l'information du public et les politiques d'achat ;
- la construction et l'utilisation de matériaux sains.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Réalisation de bâtiments HQE ou éco-construit (Grand Théâtre de Provence), piscine de Fuveau / Communauté du Pays d'Aix
- Bilan de qualité de l'air intérieur dans les piscines communautaires. / Communauté du Pays d'Aix

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Réaliser des campagnes de mesure dans les lieux sensibles dans le cadre de l'appel à projet du ministère	Dans le cadre d'un projet expérimental du Ministère, 5 écoles et crèches du territoire se sont vu diagnostiqués. L'objectif de la CPA est de proposer cet audit à d'autres établissements avant que cela ne devienne obligatoire.	CPA - Direction de l'environnement en partenariat avec ATMO PACA	5 000€ / an
Réaliser des audits des bâtiments où les niveaux de pollution sont importants.		Communauté du Pays d'Aix, ATMO PACA	

Indicateurs de suivi

- Qualité de moyenne de l'air au sein des établissements recevant du public

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Se déplacer différemment et limiter la place de la voiture individuelle

Contexte et Objectifs

Le territoire du Pays d'Aix subit un nombre de déplacements croissants en voitures particulières qui vont de pair avec le développement des nuisances. Ainsi en 2004, 66 % des déplacements étaient réalisés en voiture. Face à ce constat, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique de déplacement ambitieuse qui porte ses fruits : en 2007, 19 millions de trajets ont été réalisés sur les lignes de bus et de cars de la Communauté du Pays d'Aix. La question de la mobilité est en prise directe avec de nombreux objectifs de la Charte : qualité de l'air, nuisances sonores, lutte contre le changement climatique, évolution des comportements et santé humaine.

Pour limiter les déplacements en véhicule individuel, le premier enjeu relève des formes urbaines et de l'organisation du territoire. Concernant la politique de Déplacement à proprement parler, la CPA propose de :

- limiter l'utilisation de la voiture ;
- poursuivre le développement de l'offre alternative ;
- renforcer l'attractivité des transports en commun.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Améliorer la couverture des transports en commun / Communauté du Pays d'Aix / 50 000 000 €
- Créer des parcs relais et des parcs de persuasion / Communauté du Pays d'Aix / 8 000 000 €
- Développer les transports en commun en site propre / Communauté du Pays d'Aix / 4 000 000 €
- Aménager ou créer des pôles d'échanges / Communauté du Pays d'Aix / 110 000 000 €
- Élaborer un schéma communautaire de déplacement vélo / Communauté du Pays d'Aix / 30 000 €
- Promotion du vélo : guide vélo, fête du vélo, charte vélo... / Communauté du Pays d'Aix / 21 000 €
- Améliorer les performances des moteurs des bennes d'ordures ménagères et des bus urbains (normes EURO 5)



MODE DE VIE



SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Engagement dans le Plan véhicules électriques	Lancé sous l'impulsion des lois Grenelle, le plan véhicules électriques vise à promouvoir l'achat de ce type de véhicule chez les particuliers et les entreprises : installations de bornes, aide à l'investissement...	Communauté du Pays d'Aix	
Mise en place de la nouvelle tarification sur les transports en commun du Pays d'Aix	Depuis février 2010, l'ensemble des prix sur les lignes de TC de la CPA a baissé (1.10 € > 1€) et a été uniformisé	Communauté du Pays d'Aix	
Mise en place de la Billettique	Depuis juin 2010, la CPA a mis en place une nouvelle billettique (avec carte à puce) qui permet de suivre au mieux les déplacements des habitants.	Communauté du Pays d'Aix	Budget global : 1 M €
Expérimentation d'abris à vélos sécurisés	Au niveau des parcs relais, la CPA met à la disposition gratuite des utilisateurs des « box » vélos sécurisés afin de développer les modes actifs sur le territoire. Il est prévu de tester ce dispositif avec 4 boxes en 2010.	Communauté du Pays d'Aix	50 000 €
Amélioration des dessertes, notamment vers les zones d'activités	Création d'une gare d'échange supplémentaire sur la zone des Milles visant à améliorer la desserte de ce pôle de 26 000 emplois. Un Bus à Haut Niveau de Service sera également mis en place pour la desserte du centre-ville directement.	Communauté du Pays d'Aix	
Améliorer la politique de livraison dans le centre ancien	Étude et réflexion sur l'accès au centre-ville par les véhicules, notamment de livraison	Ville d'Aix, CPA	

Indicateurs de suivi

- Linéaires de liaisons cyclables (pistes et bandes cyclables, voies vertes)
- Augmentation de l'utilisation des Transports en Commun en km.passagers/an
- Nombre d'adhérents aux sites de covoiturage, puis aux associations d'auto-partage
- Taux de remplissage des parcs relais
- Linéaires de transport en commun en site propre

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
 Sur le thème du bruit : fiche n°28

Développer les espaces et les moments à faibles nuisances

Contexte et Objectifs

L'exposition des populations à des nuisances sonores au quotidien peut avoir des répercussions importantes sur le comportement métabolique du corps humain chez certaines personnes : stress, troubles du sommeil, perturbation du système cardio-vasculaire... De même les pics de pollution atmosphérique entraînent l'augmentation de la mortalité, des hospitalisations ou des passages aux urgences pour causes respiratoires et cardio-vasculaires, etc. À long terme l'exposition aux pollutions chroniques augmente le risque de développer un cancer ou une maladie cardio-pulmonaire (infarctus du myocarde, asthme...), morts prématurées, qualité et espérance de vie réduite.

La Charte prévoit un ensemble d'actions permettant de réduire des sources de nuisances et de pollution, ou de s'en prémunir. Cette action propose de travailler spécifiquement sur des espaces et des temps qui à faibles nuisances. L'objectif est de renforcer la qualité de vie et de préserver la santé des habitants dans les zones les plus denses.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Créer des zones calmes et les intégrer aux PLU	Les zones calmes ont été instituées lors de la réalisation de la cartographie du bruit. La CPA a réalisé une étude expérimentale et un guide à l'usage des communes pour leur création.	Communes	
Développer les zones 30		Communes	
Créer des espaces piétonniers (centre-ville d'Aix)		Communes	
Mise en place de Zones d'Actions Prioritaires sur la Qualité de l'air (ZAPA) dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME	Issus de la loi Grenelle, les ZAPA permettent d'instituer à titre expérimental des actions innovantes pour améliorer la qualité de l'air dans les zones les plus critiques (restriction de circulation...)	Communauté du Pays d'Aix, commune, ATMO PACA	260 000 €

Indicateurs de suivi

- Superficie classée en zones à faible nuisance
- Nombre de jours calmes dédiés

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
 Sur le thème des nuisances: fiches n°25 à 28

Réduire les nuisances sonores des infrastructures de transports

Contexte et Objectifs

L'exposition des populations à des nuisances sonores au quotidien peut avoir des répercussions importantes sur le comportement métabolique du corps humain chez certaines personnes : stress, troubles du sommeil, perturbation du système cardio-vasculaire...

Traversée par de nombreuses infrastructures de transport, les habitants du Pays d'Aix sont fortement soumis à la gêne sonore puisque 6 % de la population résident au-delà des seuils de gêne fixés par l'Europe. Depuis la précédente charte, la CPA s'est engagée sur des opérations de maîtrise des nuisances sonores et sa politique a été reconnue au niveau national par l'attribution d'un « Décibel d'or » en 2009, dans la catégorie « Ville et Transport ». Fort de ce succès le territoire doit continuer à s'engager, en particulier en maîtrisant les impacts des nombreuses infrastructures qui desservent le territoire.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Mise en place d'un partenariat avec ESCOTA et ASF pour la protection des 630 logements de long de l'autoroute / ESCOTA, ASF, Communauté du Pays d'Aix / 5 000 000 €
- Utiliser de nouveaux enrobés sur les voies / ESCOTA, ASF
- Réduire le bruit sans les cantines et les crèches / communes / 40 000€/an (aide CPA)
- Réduire les nuisances des bruits aériens : signature des chartes environnement des aéroports / Aéroport des milles, aéroport de Marseille Provence

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Mise en œuvre des actions du Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement	Protection de plus de 900 logements prévus en 2011 et 2012 ; l'objectif est de résorber l'ensemble des points noirs bruits du territoire	CPA, gestionnaires d'équipements bruyants	9 000 000 €

Indicateurs de suivi

- Nombre de personnes en dessous des seuils de bruit, dans le cadre du PBBE

Liens vers des fiches projets complémentaires

- Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
- Sur le thème l'urbanisme: fiches n°4 et 5
- Sur le thème des observatoires : fiche n°7

Développer l'ensemble des filières d'énergies renouvelables, avec une attention particulière au solaire et au bois

Contexte et Objectifs

La lutte contre le changement climatique est aujourd'hui l'un des axes majeurs des politiques environnementales internationales, européennes et françaises. Or, les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

En outre, la Région Provence Alpes Côte d'Azur est fortement dépendante du point de vue énergétique (66 % de l'énergie consommée est importée). Face à une demande croissante, la capacité des réseaux de transport est limitée. Le Pays d'Aix s'est engagé donc depuis 2003 dans une politique de développement local des énergies renouvelables. Elle souhaite poursuivre son effort et atteindre les objectifs européens et français de 23 % de l'énergie consommées issue d'énergies renouvelables. Pour cela, il sera nécessaire de raisonner en terme de « bouquet énergétique » et de n'exclure aucune énergie a priori. En raison des spécificités du territoire, les ressources solaires et bois feront l'objet d'un effort particulier.

Aujourd'hui, les prélèvements annuels de bois atteignent 25 000 m³ et les surfaces exploitables sont estimées à plus de 17 500 ha. Cependant la filière, balbutiante actuellement, demande à être soutenue depuis l'amont (incitation des propriétaires à l'établissement de plans de gestion disposés à produire du bois), jusqu'à l'aval (accompagnement des porteurs de projet réseaux de chaleur et chaudières bois), en passant par la structuration des places de dépôts.

La réalisation d'un plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) devrait contribuer au bon développement de la filière bois-énergie. Au-delà de la filière bois, l'agriculture produit également de la biomasse qui peut être valorisée à travers le développement de nouveaux modes de production d'énergie.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

- Valoriser le biogaz sur le CSDU de l'Arbois / Communauté du Pays d'Aix / 50 000 €
- Aider à l'acquisition de chauffe-eau solaire / Communauté du Pays d'Aix / 450 000 € de 2004 à 2008
- Organiser la filière bois énergie, développer l'installation de chaufferie bois / Communauté du Pays d'Aix / 250 000 €
- Construction de piscines communautaires selon la démarche HQE et chaufferie 100 % bois : Piscine intercommunale Virginie Dedieu à Fuveau / Communauté du Pays d'Aix / 10 M€ TTC
- Soutenir le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments publics / Communes

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Description	Porteur	Budget prévisionnel
Multiplier l'implantation de chaudière bois dans les équipements publics avec un soutien encore plus incitatif de la CPA.			
Poursuivre les efforts pour fédérer les propriétaires privés et dynamiser le regroupement des surfaces privées à entretenir		Partenariat Coopérative Provence forêt/ CPA/syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du 13	
Réalisation d'un plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) - Bois énergie		CPA	30 000 à 40 000 € en 2010-2011
Engagement de la CPA dans ASTER Bois pour l'organisation d'une filière bois		CPA énergie et forêt	130 000€ ½ poste dédié
Poursuivre l'équipement du patrimoine communautaire en ENr		CPA bâtiments, mo, énergie	
Construction d'un équipement aquatique à Venelles selon la démarche HQE et chaufferie bois		CPA- Direction de la Maîtrise d'Ouvrage	21 M€ TTC
Mise en place de réseaux de chaleur bois sur les communes		Communes, CPA	
Développement de centrales photovoltaïques		CPA, communes	
Développement d'un réseau de chaleur géothermique		Meyreuil, Aix-en-Provence	

Indicateurs de suivi

- Part de l'énergie Énergie renouvelable consommée sur la consommation totale
- Évolution de la production par énergie renouvelable en Mwh par an
- Tonnes équ. C évitées grâce aux énergies renouvelables
- Évolution du nombre de personnes ayant bénéficié du crédit d'impôt concernant les énergies renouvelables
- Nombre de Plan Simple de Gestion engagés
- Nombre de chaudière à bois développé sur le territoire (équivalent énergie produite)

Liens vers des fiches projets complémentaires

Sur le thème de la communication : fiches n°1 à 3
 Sur le thème des espaces naturels : fiche n°22

Étudier la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à ses impacts

Contexte et Objectifs

Les conséquences du changement climatique sont nombreuses tant du point de vue environnemental, que sanitaire et social : tempête, montée des eaux, augmentation des températures, baisse des précipitations, migrations climatiques, déplacement de maladies... D'ici 50 ans le monde risque de connaître de forte mutation qu'il est nécessaire d'anticiper. Les projections selon un scénario modéré à l'échelle régionale, prévoient une augmentation des températures moyennes de 3° en été, dès 2050. Une baisse significative des précipitations est également à l'ordre du jour, ce qui fait peser un risque sur le renouvellement de la ressource en eau. En somme, à la fin du siècle le Pays d'Aix risque de connaître un climat andalou.

Le premier enjeu est donc d'affiner les connaissances sur les risques climatiques encourus par le Pays d'Aix. Il faudra ensuite anticiper les effets en adaptant au maximum le territoire à ce futur climat : choix des espèces végétales adaptées, confort d'été des bâtiments recevant du public, limiter les îlots de chaleur en ville, développer une agriculture économe en eau ... Des échanges avec des territoires ayant, aujourd'hui, le climat aixois de demain pourrait être fructueux sur ce point.

Dans le cadre de son plan climat, la CPA prévoit de réaliser un Plan Local d'adaptation climatique, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territoire (PCET), qui mettra en œuvre l'essentiel des actions prévu dans cette fiche projet.

Rappel : les principales actions engagées depuis 2005

– Réalisation du bilan carbone de la CPA et du territoire / Communauté du Pays d'Aix /

Les nouvelles actions engagées à partir de 2010

Nom de l'action	Porteur	Budget prévisionnel
Rédaction du Plan Climat Énergie Territorial dont la partie adaptation au changement climatique	CPA-Direction de l'environnement	

Indicateurs de suivi

– Utilisation des études pour définir un plan d'actions d'adaptation du territoire au changement climatique opérationnel.



MODE DE VIE



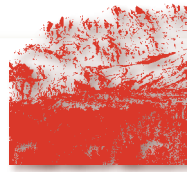
SANTÉ



CLIMAT



BIODIVERSITÉ



100 actions pour le développement durable... et après ?

La Communauté du Pays d'Aix s'engage sur le suivi et l'animation du territoire.

Beaucoup d'idées nouvelles ont été émises lors de la concertation. Malheureusement, en 2010, tous les projets n'ont pas encore trouvé de porteurs, ou de financement.

C'est pourquoi, la Communauté du Pays d'Aix s'engage à mettre en place des dispositifs permettant de lancer de nouvelles actions tout au long de la vie de la Charte.

En fonction des acteurs ciblés, plusieurs dispositifs vont être mis en œuvre pour impulser cette dynamique :

Les partenaires publics ou privés, les associations : lancement d'un appel à projets

Dès 2011, la Communauté du Pays d'Aix va mettre en place un appel à projets, à partir des actions identifiées dans le cadre de la concertation et qui n'ont pas encore trouvé de porteurs.

Les élus de la Communauté du Pays d'Aix se positionneront chaque année sur les priorités à mettre en œuvre et la Communauté du Pays d'Aix s'engage à financer des actions qui répondent aux objectifs de la Charte.

Un règlement et un cahier des charges précis seront établis afin de préciser les attentes de la Communauté du Pays d'Aix sur les thèmes ciblés, les porteurs potentiels, les objectifs à atteindre, etc.

La Communauté du Pays d'Aix prévoit de mettre en place un financement spécifique pour ces nouvelles actions ; ce budget sera défini chaque année dans le cadre de la programmation budgétaire.

Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet viendront enrichir chaque année le plan d'actions de la Charte développement durable. Aide à la mise en place de démarches locales de développement durable.

Les communes : Réalisation d'un baromètre du développement durable du Pays d'Aix

Les 34 communes de la Communauté du Pays d'Aix sont un maillon essentiel de mise en œuvre de la politique de développement durable sur le territoire.

Les communes bénéficient de fonds de concours, c'est-à-dire d'aides financières de la Communauté du Pays d'Aix pour la mise en œuvre des objectifs communautaires sur leurs territoires.

Il existe de nombreux fonds de concours sur l'ensemble des sujets du développement durable : aménagement, urbanisme, agriculture, forêt, énergie, bruit, risques, épuration, etc. Ces aides sont répertoriées dans un document intitulé « Guide de l'appui aux communes » édité par la Communauté du Pays d'Aix.

Cependant, afin d'impulser également, une nouvelle dynamique dans les communes, la Communauté du Pays d'Aix souhaite promouvoir la mise en place de démarches transversales de type Agenda 21.

Pour ce faire, elle proposera à partir de 2011, aux communes qui le souhaitent de :

- réaliser un état des actions de développement durable sur la commune ;
- décliner la Charte de développement durable à l'échelle de la commune : construire un Agenda 21 ou un plan d'actions simplifié ;
- aider la commune dans la mise en œuvre d'une ou deux actions opérationnelles.

L'ensemble de ce travail sera mené avec l'appui de l'Agence Régionale Pour l'Environnement avec qui la Communauté du Pays d'Aix travaille depuis plusieurs années pour mettre en place les Agenda 21 locaux.

Charte

Vers un développement durable
en Pays d'Aix

Communauté du Pays d'Aix
Service écologie urbaine

Hôtel Boadès
8 place Jeanne d'Arc
CS 48868
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 91 49 53
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr
www.agglo-paysdaix.fr

Édition Décembre 2010
Conception Biotope
Crédit Photo couverture Frédéric Bruneau
Rédaction : CRP Consulting – Biotope – CPA